

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 19 Mai 2022

Présents : Fabrice MAGNET, Corinne MARTINHO, Jean-Paul FAURE, Cécile BERTAUD, Philippe PEYRALBE, Pierre BOUTET, Didier BARBIER, Nathalie BARDIN, Noémie BERTHET, Régis DÉRUS, Emilie GONCALVES, Laurence GUERGUIL, Patrick PENNEQUIN.

Absents excusés : E. BALDISSERA a donné pouvoir à D. BARBIER
E. JOANNY a donné pouvoir à N. BARDIN
S. MONIER a donné pouvoir à P. PEYRALBE
N. MONTOURCY a donné pouvoir à C. MARTINHO
F. SOULHAT a donné pouvoir à C. BERTAUD
F. SOULIER a donné pouvoir à F. MAGNET.

Secrétaire de séance : Emilie GONCALVES.

■ *Approbation du compte rendu du conseil municipal*

■ *Finances :*

- *Décision modificative*
- *Subventions exceptionnelles aux associations*
- *Frais d'eau logement communal*
- *Ligne de trésorerie*

■ *Travaux :*

- *SIEG : Lotissement Le Clos de la Limagne*

■ *Rapport des commissions*

■ *Questions diverses*

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu du 28 Avril 2022 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

■ Finances

Objet : Décision modificative n° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 710.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 710.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 710.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 710.00 €

Objet : Subventions exceptionnelles aux associations 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'analyse des différents dossiers de demande exceptionnelle de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations.

Au regard de cette analyse, Mr le Maire propose donc d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux associations suivantes :

- AMIS DE LA MUSIQUE	1 500,00 €
- CHECK ET MAT EN LIMAGNE	1 000,00 €
- COMITE DES FETES	1 300,00 €
- L.E.A.P. D'ENNEZAT	500,00 €
- ORCHESTRE HARMONIE ENNEZAT	500,00 €
- OVALIMAGNE	500,00 €
- TENNIS CLUB ENNEZAT	500,00 €
- US ENNEZAT	500,00 €
- PIANO A RIOM	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser les subventions exceptionnelles aux associations comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2022 de la commune d'Ennezat au compte 6574,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'association « Piano à Riom » organise un concert dans le cadre de leur festival le Mardi 07 Juin 2022 à 20h00, à l'Espace Culturel.

Objet : Frais d'eau potable et d'assainissement logement école primaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement de l'école primaire a été libéré le 24 Février 2022.

Ce logement est desservi en eau potable par le branchement général du bâtiment. Il est équipé d'un compteur divisionnaire qui permet de constater la consommation d'eau de l'appartement.

Pour la période du 01/11/2021 au 24/02/2022, le détail du calcul de la participation est le suivant :

Relevé au compteur le 01/11/2021 : 247,00 m³

Relevé au compteur le 24/02/2022 : 255,00 m³

Consommation pour la période considérée : 8 m³

Prix T.T.C. du m³ d'eau : 5,67 € (prix établi suivant factures SEMERAP)

Montant de la participation à payer : 45,36 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la participation de la locataire sortante à 45,36 €.

Dit que le recouvrement de cette participation sera effectué au moyen d'un titre de recette.

Objet : Ligne de trésorerie

Mr le Maire explique qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie est une opération qui ne nécessite pas de prévision budgétaire et qui permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. Dans cette optique, la commune a consulté un établissement bancaire afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € sur un an maximum.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 500 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Taux fixe : 0,40 %
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant

Les tirages seront effectués selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

■ Travaux

Objet : SIEG – Complément éclairage Lotissement « Le Clos de la Limagne »

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet suivant :

Complément éclairage Lotissement « Le Clos de la Limagne »

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspond aux conditions économiques actuelles et s'élève à **27 000,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises en assemblée générale, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe, soit : **13 502,88 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Le Maire précise que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G., par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 - d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par M. Le Maire ;
 - 2 - de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
 - 3 - de fixer la subvention de la commune au financement des dépenses à **13 502,88 €** et d'autoriser M. Le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme ;
 - 4 - de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.
-

Commissions

Commission finances

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



Analyse financière rétrospective et prospective du territoire

Vers un pacte financier et fiscal

mai 2022

4 rue Galilée • 75782 PARIS cedex 16
Tél. : 01 43 06 08 10 • Web : www.cabinetmichelklopfer.fr • Mail : cmk@cabinetmichelklopfer.fr

PLAN DU RAPPORT



PREMIERE PARTIE

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE (2017-2021) et PROSPECTIVE fil de l'eau (2022-2026)



APPRÉCIER LA SITUATION FINANCIÈRE D'UNE COLLECTIVITÉ

- Analyser les marges de manœuvre d'une collectivité consiste à mesurer la part des recettes courantes qui n'est pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement, et qui reste donc disponible pour le financement des investissements : c'est l'épargne brute ⁽¹⁾ ou capacité d'autofinancement.
- On l'exprime usuellement en **taux d'épargne brute**, correspondant au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement (RRF).

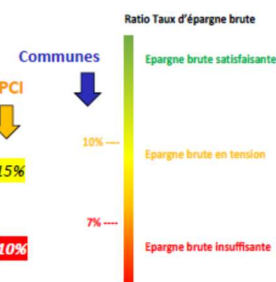
Taux
d'épargne brute



Épargne brute

RRF (nettes)

Seuils admis



- Analyser la solvabilité financière d'un organisme public consiste à répondre à la question suivante : l'emprunteur a-t-il les moyens de rembourser sa dette ?
- La dette ne peut être raisonnablement comparée qu'à ses sources de remboursement, et d'abord à la plus récurrente d'entre elles, l'épargne brute. La capacité de désendettement s'exprime donc ainsi :

Capacité de
désendettement



Encours de dette

Epargne brute

Ratio Capacité de désendettement

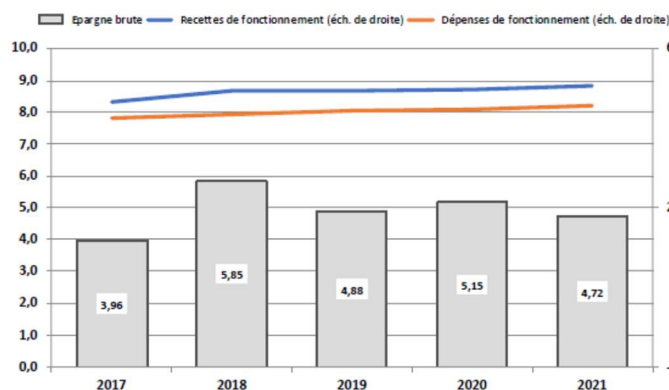


UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE QUI SE TEND

Situation consolidée

- La CA RLV ne dégage pas une épargne brute suffisante pour être gage de sérénité. Après un saut en 2018, l'épargne brute a depuis régressé d'un cinquième.
- Le taux d'épargne brute de la collectivité n'est parvenu à s'extraire momentanément de la zone de vigilance qu'en 2018, puis se tend depuis cette date. Le taux d'épargne est ainsi passé en dessous du seuil d'alerte de 10% en 2021. Il décroche de la moyenne des collectivités comparables.

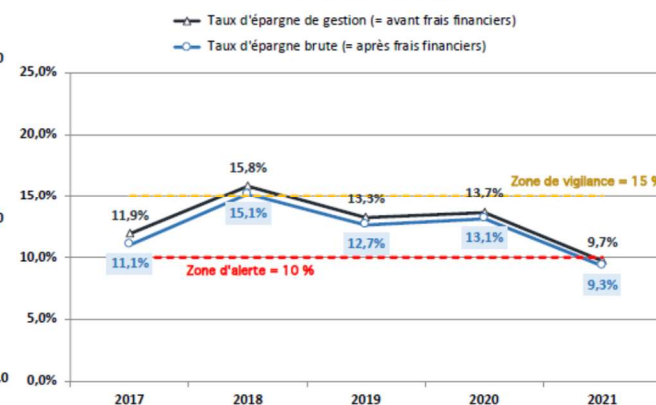
Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



Taux d'épargne brute 2020 des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) (BP + BA OM + BA Tr.)



Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en % des RRF)

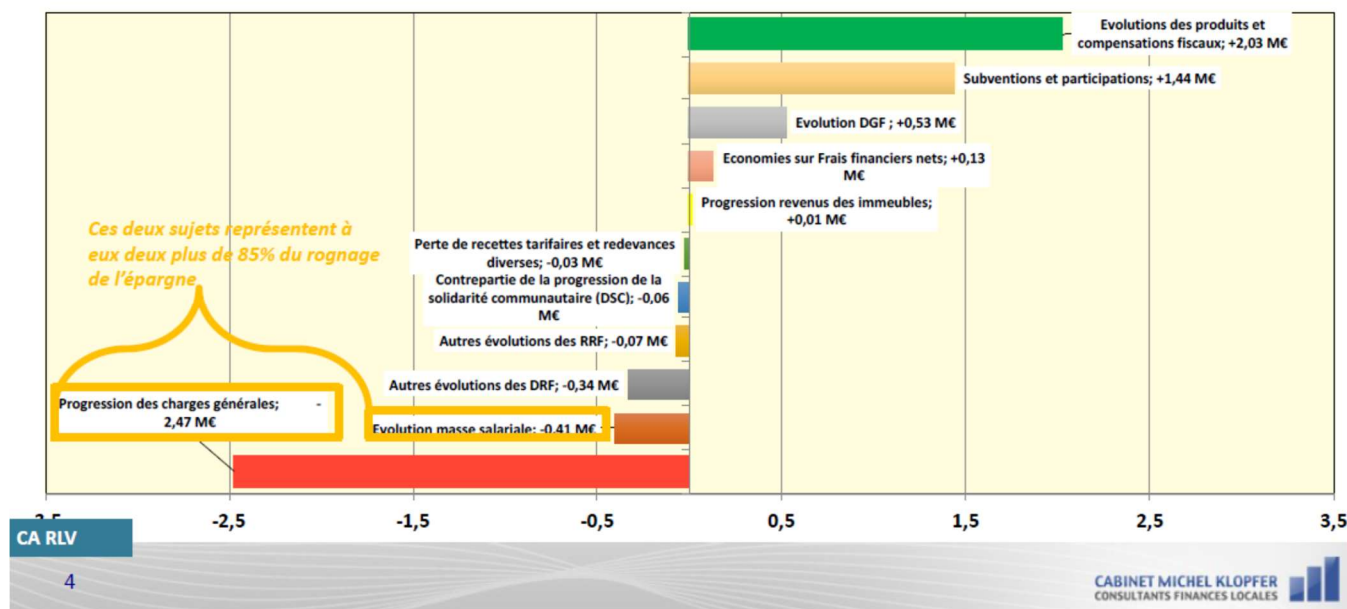


PRINCIPAUX RESSORTS DE L'ÉPARGNE BRUTE ENTRE 2017 ET 2021

Situation consolidée

- L'épargne brute consolidée et retraitée n'a progressé en 5 ans que de 0,8M€ mais s'est surtout contractée de 1,1M€ entre 2018 et 2021. Les principales tendances explicatives à l'oeuvre sont recensées ici. La progression notable des produits fiscaux n'a pas suffi à contrer l'augmentation des dépenses liées à la montée en puissance de l'offre de services et au renforcement de la solidarité communautaire avec les communes. Nous verrons également qu'une refacturation partielle de transferts de compétences explique une partie de la progression des charges constatées de l'Agglo.

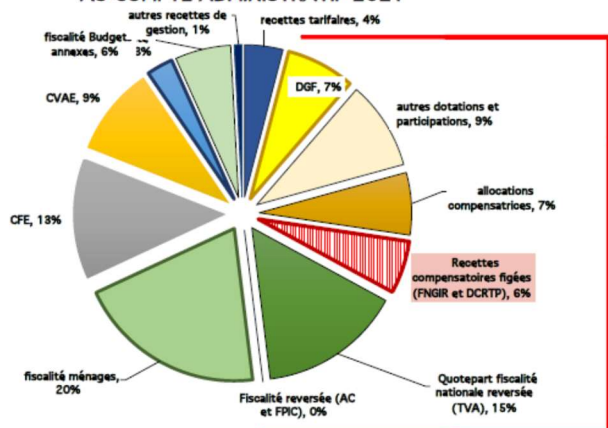
Principaux ressorts de l'évolution de l'épargne brute entre 2017 et 2021



UN PANIER DE RESSOURCES A LA RIGIDITÉ MOYENNE, PARTICULIEREMENT ACCENTUÉE NÉANMOINS AVEC LA DERNIÈRE RÉFORME FISCALE

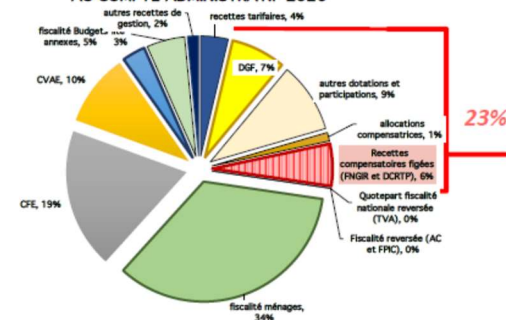
Situation consolidée

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



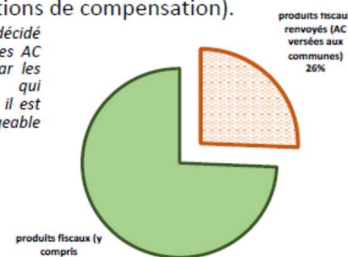
- La CA RLV présente un niveau moyen de ressources rigides, **rigidité qui s'est néanmoins particulièrement accentuée en 2021** en raison des réformes fiscales intervenues et de la substitution de compensations fiscales ou de fraction d'impôt national (TVA) aux ressources fiscales directes initiales (TH notamment et CFE industrielle).

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



- Un quart des recettes fiscales sont toutefois immédiatement renvoyées aux communes (mécanisme des AC – attributions de compensation).

Notons que la CA a décidé de ne pas recouvrer les AC négatives (à verser par les communes), qui représentent toutefois il est vrai un montant négligeable (4k€ environ).



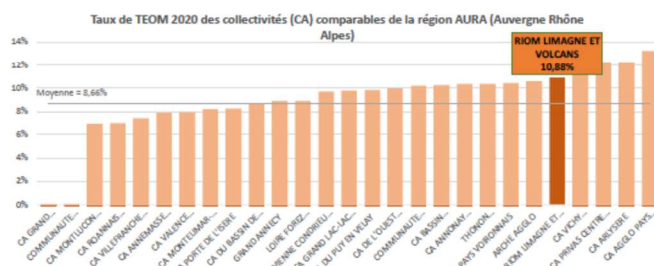
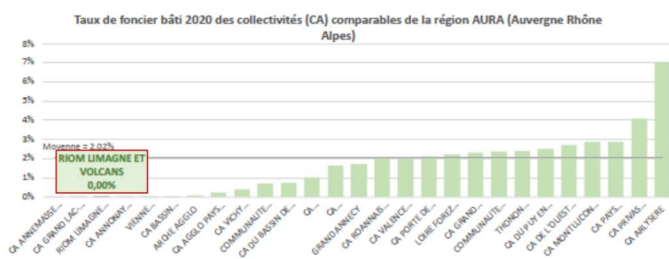
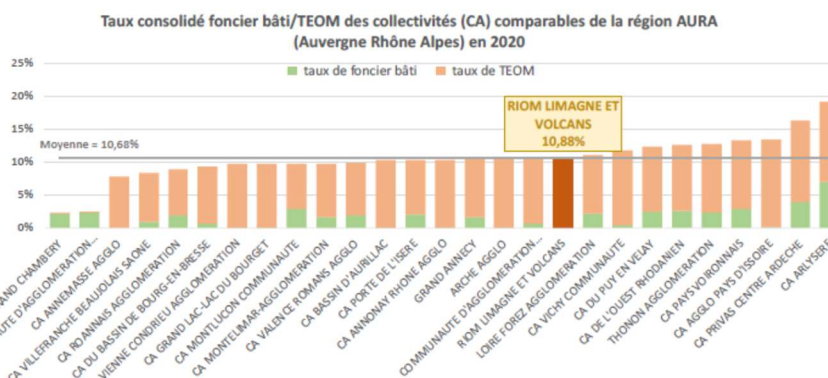
CA RLV

5

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

UNE PRESSION FISCALE ASSISE SUR LE FONCIER DANS LA MOYENNE DE L'ÉCHANTILLON, ... SANS TOUTEFOIS DE FISCALITE DIRECTE SUR LE FONCIER BATI

- Si la collectivité n'a pas instauré de taux intercommunal de foncier bâti, elle applique un taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 10,88%, venant « compenser » l'absence de TFPB.
- Celui-ci est supérieur de plus de deux points à la moyenne (8,66% en 2020) mais ne compte pas parmi les plus élevés du Puy de Dôme.



CA RLV

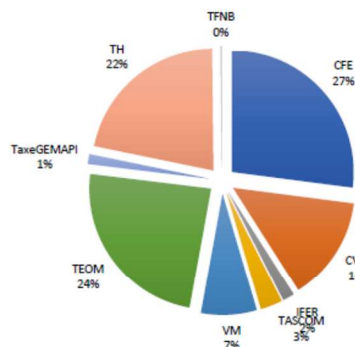
6

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

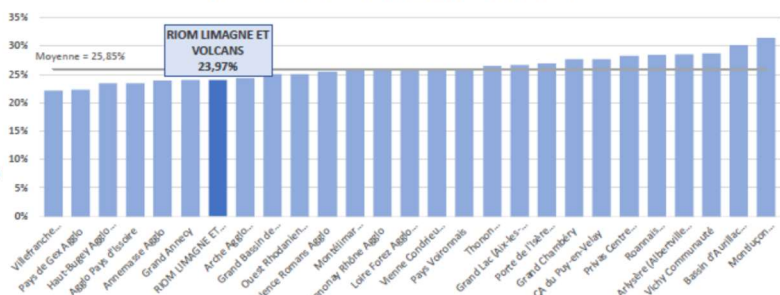
UNE FISCALITE ECONOMIQUE D'ABORD LE FRUIT DE LA CFE, DONT LE TAUX RESTE TOUTEFOIS COMPETITIF

- 27% des recettes fiscales viennent de la CFE, premier poste de recette. Grâce à des bases plus élevées, la CA RLV peut afficher un taux de CFE sensiblement plus compétitif que la moyenne de l'échantillon (2,5 points en dessous du taux moyen national et 1,8 pt en dessous de Clermont Métropole)

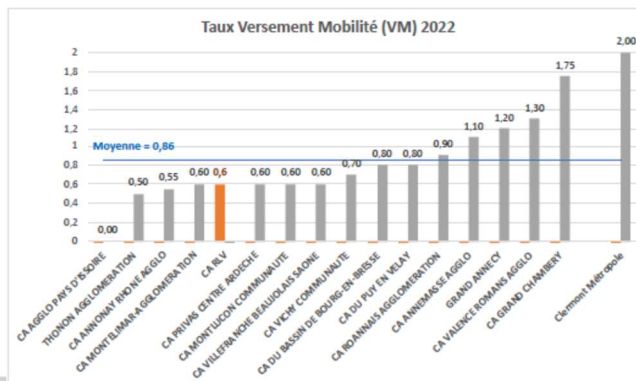
STRUCTURE DES RECETTES FISCALES 2020



Taux de CFE 2020 des CA comparables de la région AURA



Taux Versement Mobilité (VM) 2022



- RLV pratique un taux de Versement Mobilité (VM) de 0,6. Il est dans la partie basse des taux pratiqués dans les aires urbaines des principales CA de la région AURA. Une marge d'augmentation de 0,2pt existe réglementairement (effet communes touristiques).

CA RLV

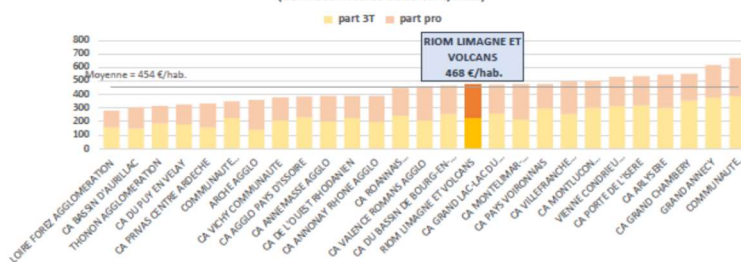
7

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

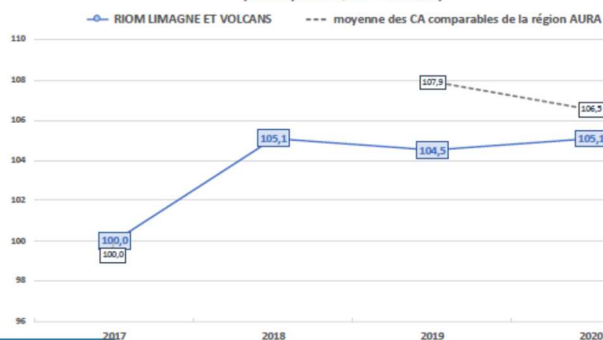
UN POTENTIEL FISCAL QUI S'EST RESTREINT SUR LA PERIODE EN RAISON DE LA PERTE DE BASES ECONOMIQUES NOTAMMENT

Si la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans affichait en 2021 un potentiel fiscal supérieur à la moyenne des CA nationales (113%) mais légèrement supérieur (103%) à la moyenne de l'échantillon comparatif des CA de la région AURA, on note que le potentiel fiscal de la CA RLV a évolué moins vite depuis 2019 que le reste des CA françaises, en raison notamment de la perte de bases économiques liées à la fermeture de la manufacture des tabacs (visible également dans la dynamique ralentie de la recette (cf ci-dessous).

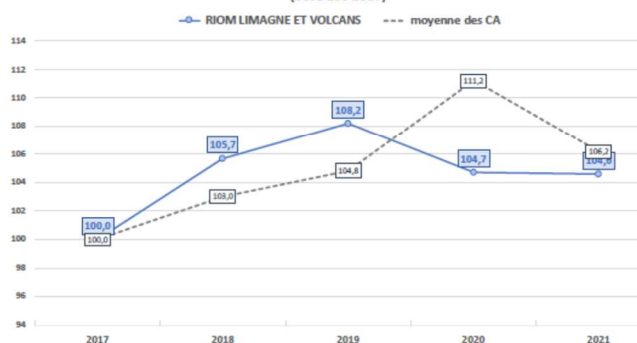
Potentiel fiscal 2021 des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes)
(données fiscales 2020 en €/hab.)



Evolution des recettes de fonctionnement sur la période 2017-2020
(BP uniquement, base 100 2017)



Evolution du potentiel fiscal sur la période 2017-2021
(base 100 2017)



CA RLV

8

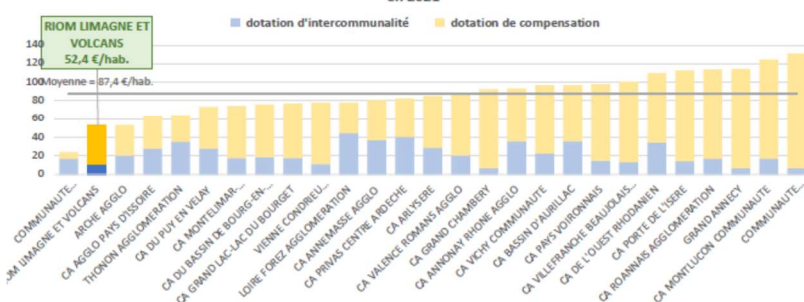
UN NIVEAU DE DOTATIONS BIEN AU DESSOUS DE LA MOYENNE DES DOTATIONS PERCUES AU SEIN DE L'ÉCHANTILLON

→ Le niveau de dotation perçue de l'Etat apparait bien au dessous (60%) de la moyenne de l'échantillon, lors que l'on regarde la situation en cumulé des deux composantes de la DGF intercommunale :

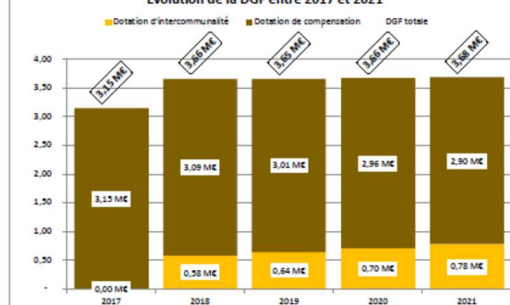
- la dotation d'intercommunalité
- la dotation de compensation.

Sa dotation de compensation subit chaque année un écrêtement (par décision nationale du comité des finances locales, d'environ -2%/an).

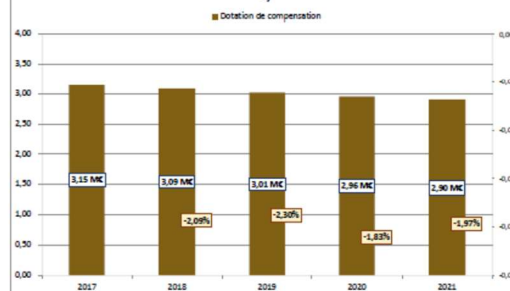
DGF par habitant des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) en 2021



Evolution de la DGF entre 2017 et 2021



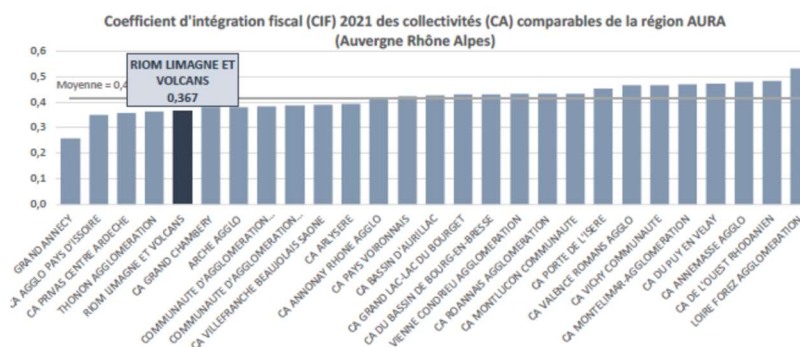
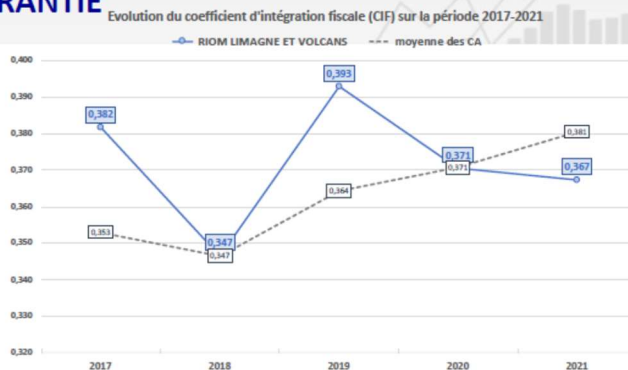
Evolution de la dotation de compensation entre 2017 et 2021 (en M €)



9

UN COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCAL QUI SE RAPPROCHE DANGEREUSEMENT DU SEUIL DE GARANTIE

- À ce jour, avec un coefficient d'intégration fiscale de **36,75%**, la CA RLV ne dépasse que de peu le seuil de garantie (35%) et s'en rapproche de plus en plus depuis deux ans.
- Or ce seuil entre en jeu dans le service de la dotation d'intercommunalité. Au dessus de ce seuil, la collectivité bénéficie d'une garantie de non-baisse⁽¹⁾.
- Si à droit constant, sa dotation d'intercommunalité est pour le moment dans un tunnel de progression de 10%/an pour atteindre une « dotation spontanée » supérieure à l'heure actuelle à sa dotation effective (réforme 2019), l'évolution baissière attendue des valeurs de point déterminant le calcul de la dotation d'intercommunalité, en raison de la réforme fiscale affectant les Potentiels Financiers, risque fort d'impacter le calcul de cette dotation, à la baisse. Rendant d'autant plus pregnant l'enjeu d'une sécurisation du CIF.
- Le CIF a un impact aussi sur la répartition du FPIC sur le territoire.



10

(1) Les communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,35 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MARQUÉES PAR UNE FORTE RIGIDITÉ

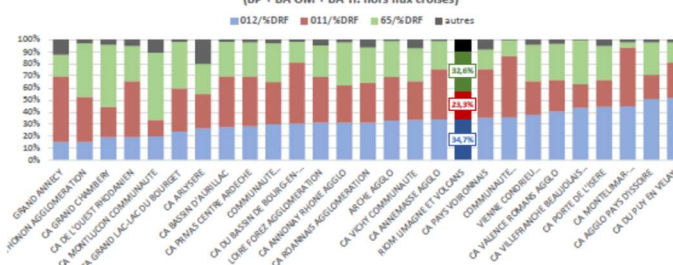
Situation consolidée

- Le taux de rigidité des dépenses de fonctionnement s'élève à près de 73%, laissant peu de marges de manœuvre d'optimisation.
- Si l'on y ajoute la DSC servie, on aboutit à une rigidité de 80%.

- les reversements obligatoires (AC) représentent 22% des dépenses de fonctionnement et si l'on y ajoute la DSC et le prélèvement FPIC, on s'approche des 30% des dépenses de fonctionnement.
- les frais de personnel pèsent pour un peu plus d'un cinquième des dépenses de fonctionnement : elles sont élevées comparativement à l'échantillon
- les charges à caractère général et de gestion courante * représentent plus du tiers des dépenses
- le solde se compose essentiellement des frais financiers et autres charges diverses.

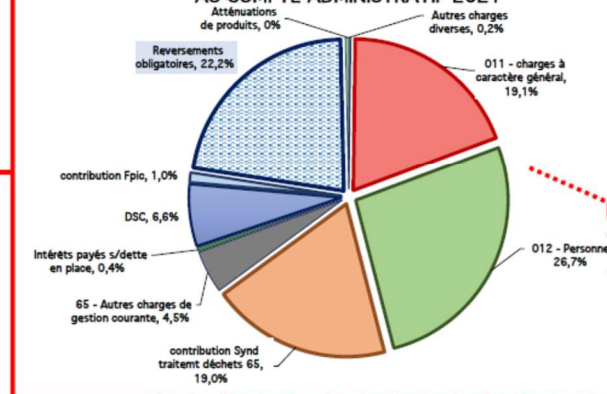
rigidité
des DRF
de 73%
à 80%

Composition des dépenses de fonctionnement 2020 des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) (BP + BA OM + BA Tr. hors flux croisés)



STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



CA RLV

* Le chapitre 65 (y compris la subvention au syndicat de traitement des déchets) est ici inclus quasi intégralement dans le taux de rigidité, il est composé à près de 95% de dépenses rigides ou semi rigides (indemnités élus, contributions obligatoires).

11

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DES TRANSFERTS ET SERVICES COMMUNS DONT LA REFACTURATION PARTIELLE PESE SUR L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE NETTE DU PRINCIPAL

budget principal

- Selon les données des services financiers de la CA, l'impact des transferts de charges et du développement des services communs a été non négligeable, à la fois en termes de contribution à l'évolution de la dépense brute mais également de la dépense nette, en raison de la non répercussion d'un certain nombre de dépenses refacturables aux communes via l'AC ou remboursement de frais. **Un montant de près de 1,5M€ a été mis au jour.**
- Si cela renforce la solidarité communautaire, en revanche cet état de fait a contribué à freiner la progression de l'épargne brute du budget principal de la communauté d'agglomération.

Il s'agit essentiellement des compétences ou actions suivantes

- **déplacement des écoles vers les équipements communautaires** : restitution de cette compétence aux communes, avec compensation alors même que cela n'avait initialement pas fait l'objet d'un transfert de charges.
- **Compétence urbanisme transférée** :
 - Procédures d'urbanisme en cours au moment du transfert repris à la charge de la CA sans contrepartie des communes.
 - Répercussion de 50% seulement du Service Planification créé
- **Création de services communs (enseignement musical et interventions sportives)** : restitution aux communes concernées des sommes et création d'un service commun, pour lequel un reste à charge est toutefois constaté.

1,5 M€ non répercutés aux communes et assumé par la CA RLV, pesant sur sa marge brute

En approche consolidée sur la période 2019/2020, on constate que les compétences ou services portés par RLV couvrent 1,4 M€ de plus que l'impact réel supporté par les communes.

	Coût du service pour RLV	Participation des communes retenue sur AC	Impact pour RLV
Procédures d'urbanisme	409 319		409 319
ADS	1 207 635	1 269 833	-62 198
Planification	599 045	229 400	369 645
SIAD		60 348	-60 348
Etang Grand	38 277	4 846	33 431
MLT	97 450	106 810	-9 360
Service commun "enseignement musical"	157 303	140 559	16 744
Service commun "interventions sportives"	349 792	207 067	142 725
Réseau de lecture		NS	
Partage de repas et aide à domicile		10 010	-10 010
Transport public de personnes	664 449	45 470	618 979
TOTAL	3 523 270	2 074 343	1 448 927

Source : rapport quinquennal des AC réalisé par CA RLV

CA RLV

12

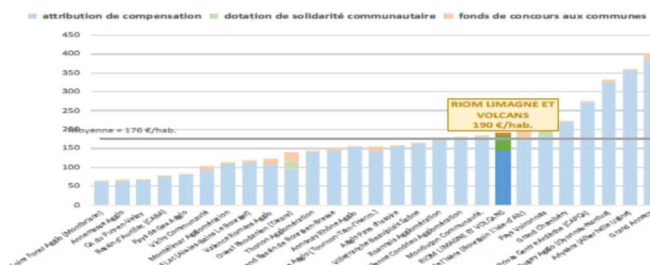
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DES REVERSEMENTS COMMUNAUTAIRES AU PROFIL ATYPIQUE

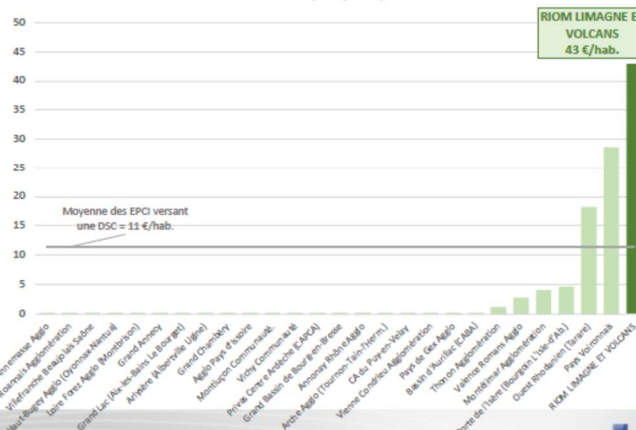
La DSC versée par RLV est la plus élevée parmi toutes les communautés d'agglomération de la région AURA. Elle représente en moyenne près de 30% de l'épargne brute des communes...

Le volume des AC est plutôt moins élevé et stable.

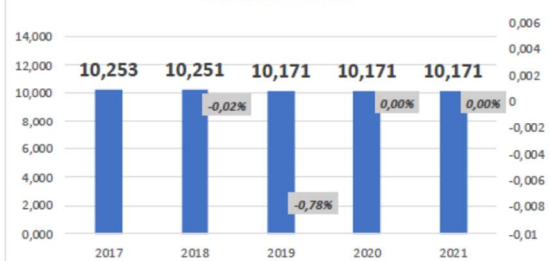
Reversements communautaires mis en œuvre en 2020 (en €/hab.)



Dotation de solidarité communautaire des CA comparables de la région AURA en 2020 (en €/hab.)



Attributions de compensation versées aux communes en M€



CA RLV

13

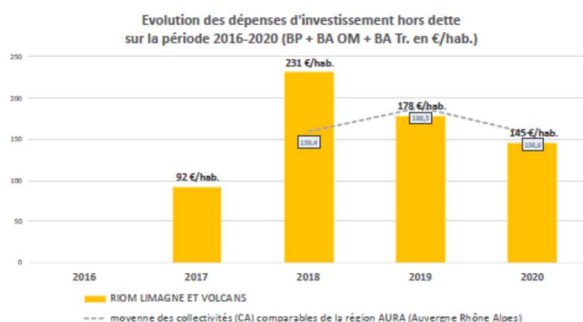
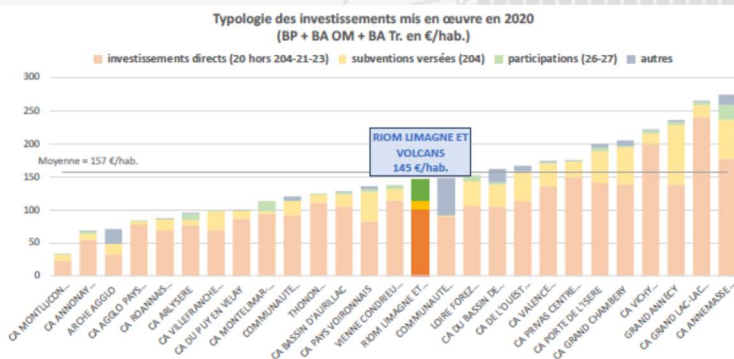
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE LEGEREMENT EN DESSOUS DE LA MOYENNE

Situation consolidée

La CA RLV enregistre un niveau d'investissement par habitant un peu en dessous de la moyenne de l'échantillon, excepté un pic en 2018. L'investissement est porté essentiellement sur la période par le budget principal; et constitué à 70% d'investissements directs et à 21% de participations.

Le rythme moyen d'investissements observé sur la période rétrospective tourne autour de 11M€/an.



CA RLV

14

CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

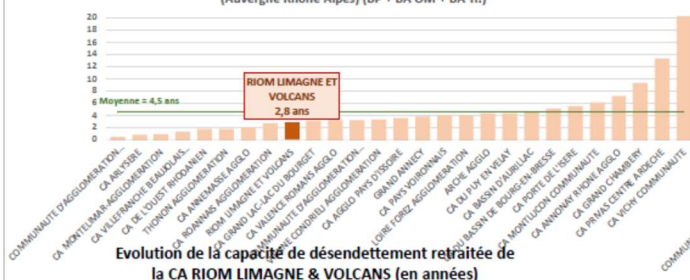
UN ENDETTEMENT FAIBLE MAIS EN DYNAMIQUE D'EVOLUTION UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT ENCORE TRES SATISFAISANTE

Situation consolidée

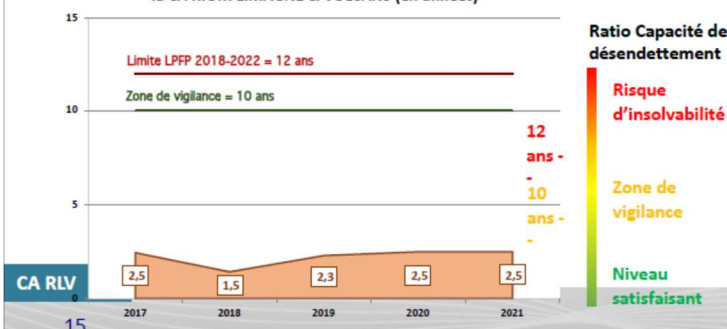
→ La CA RLV affiche en 2021 une capacité de désendettement consolidée et retraitée très satisfaisante de 2,5 ans, bien en dessous des seuils d'alerte et meilleure que la moyenne de l'échantillon. Elle reste plutôt stable sur la période.

→ La dette par habitant consolidée de RLV se situe fin 2020 à un niveau remarquablement bas, inférieur de plus de moitié à la moyenne de l'échantillon. Cependant, elle a augmenté de + 50 % en 3 ans.

Capacité de désendettement 2020 des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) (BP + BA OM + BA Tr.)



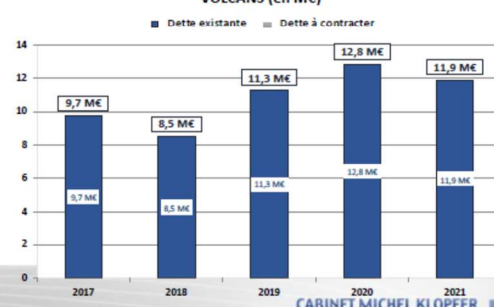
Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en années)



Encours de dette au 31/12/2020 (BP + BA OM + BA Tr. en €/hab.)



Dette retraitée au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

UN TAUX D'ENDETTEMENT LARGEMENT INFÉRIEUR À LA MOYENNE DE L'ÉCHANTILLON

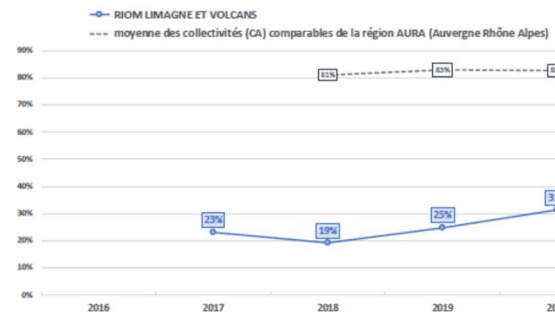
Situation consolidée

- Le taux d'endettement hors retraitement (en % des recettes réelles de fonctionnement) est inférieur de plus de moitié à la moyenne, à 31% à fin 2020 contre 83% pour l'échantillon. Il a cru légèrement depuis 2017, prenant 8 points.
- exprimé en % des recettes réelles nettes de fonctionnement (surface financière réelle), l'encours retraité s'élève à 33 % des RRF nettes.

→ La taux d'endettement est un des indicateurs employés par le réseau d'alerte préfecture et la plupart des banques, avec un :

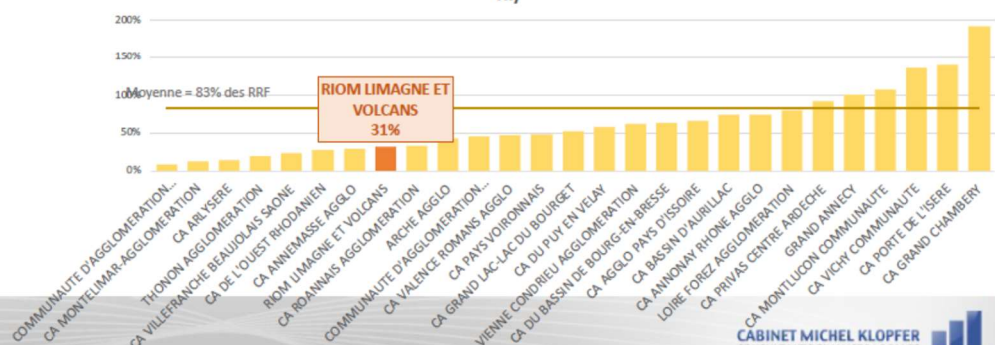
- premier seuil psychologique situé autour de 100-120%
- second seuil situé généralement autour de 150%

Poids de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement sur la période 2016-2020 (BP + BA OM + BA Tr. en % des RRF)



- A noter niveau des garanties d'emprunt accordés à des établissements extérieurs = 58,4 M€ au 31/12/2020 dont 14,2M€ au titre du logement social (LS)
- Ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt (hors LS) à 10% des RRF au 31/12/2020 (loin du seuil maximal de 50%)

Encours de dette en % des recettes réelles de fonctionnement 2020 des collectivités (CA) comparables de la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) (BP + BA OM + BA Tr.)



CA RLV

16

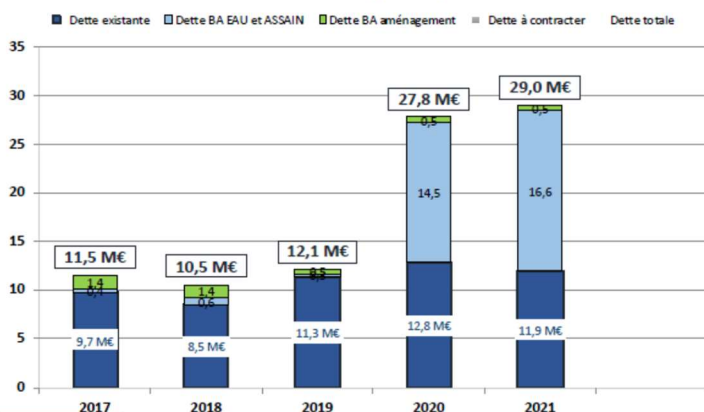
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

UN ENDETTEMENT AGRÉGÉ DES BA SPIC ET STOCK PLUS MARQUÉ

Dettes globale (y compris EAU, ASSAINISSEMENT et BA stocks)

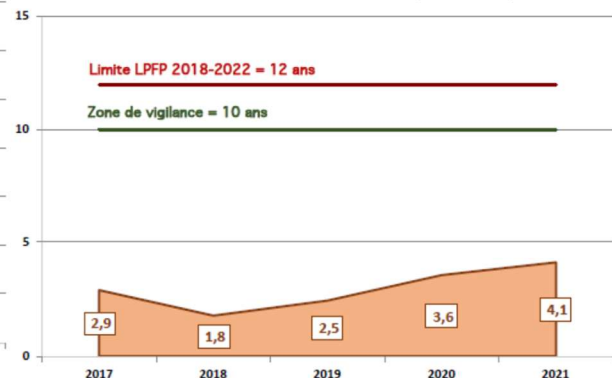
L'adjonction de la dette des budgets annexes SPIC de l'eau et de l'assainissement et des budgets de stocks vient plus que doubler le niveau de l'encours, qui passe en 2020 et 2021 à 27,3M€ et 28,5M€ respectivement, en raison d'une reprise (massive) des dettes des communes sur ces compétences récemment transférées (2020).

Dettes retraitées au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



L'adjonction de la dette des budgets annexes SPIC de l'eau et de l'assainissement et des budgets de stock dégrade quelque peu la capacité de désendettement qui passe à 4,1 ans en 2021 (après intégration de l'épargne brute des deux seuls BA SPIC), sans pour autant présenter une situation alarmante, loin sans faut. L'épargne brute dégagée par les deux budgets annexes SPIC contribuant à faciliter l'absorption de ce surplus de dette (pour l'eau notamment – le budget annexe Assainissement pris seul présentant plus de difficulté avec une capacité de désendettement 2021 de 10 ans sur ce seul budget).

Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en années)



CA RLV

17

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

SYNTHESE DE L'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

- La situation financière de l'Agglomération s'est tendue du point de vue de l'épargne brute.
- Cette contraction de l'épargne sur la période récente est pour partie la conséquence de la crise sanitaire (ayant généré des dépenses supplémentaires et de moindres encaissements de recettes de services) mais est également imputable à une perte de dynamisme de la recette fiscale en raison de la fermeture de la manufacture des tabacs.
- Les principales charges de gestion ont en effet progressé, sous l'effet du développement du niveau de service mais également d'une répercussion partielle par l'Agglomération des refacturations des charges transférées des communes.
- Enfin le niveau élevé de solidarité communautaire (DSC) pèse aujourd'hui sur la capacité d'autofinancement disponible de la CA.
- La capacité de désendettement (2,5 ans) reste toutefois encore très satisfaisante, loin des seuils d'alerte, et relativement stable sur la période. Le faible encours initial contribue à expliquer ce ratio de désendettement, plus que le niveau d'épargne brute comme on l'a dit.
- Le niveau d'intégration fiscale (mesurée par le CIF) particulièrement bas, en décélération, est à surveiller.
- La politique d'investissement menée a été raisonnable en volume, ayant reposé particulièrement sur le subventionnement. Un niveau du fonds de roulement à fin 2021 reste appréciable, pouvant servir de réserves d'appoint au financement futur des investissements.

CA RLV

18

CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



Projections 2022 / 2026

CA RLV

19

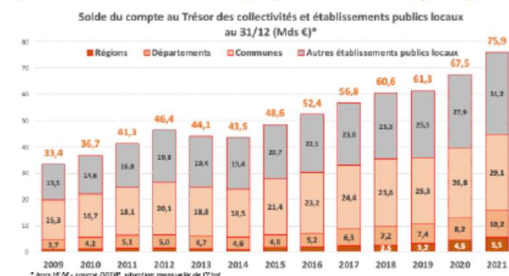
CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



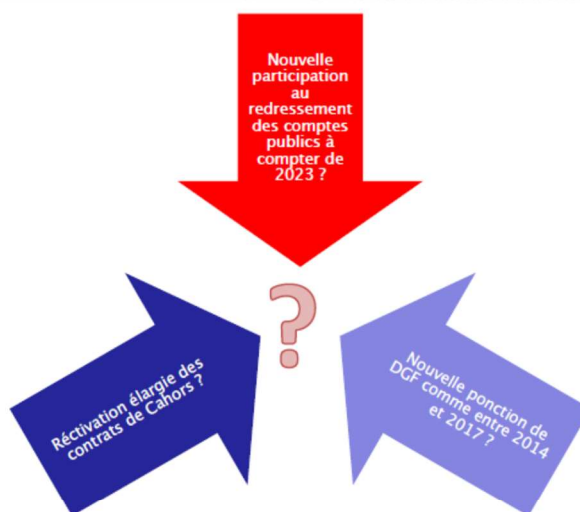
QUEL IMPACT POUR LES COLLECTIVITÉS DANS L'AVENIR PROCHE ?

Eléments contextuels à prendre en compte

- Le ministre délégué chargé des comptes publics Oliver DUSOY a ainsi déclaré le 11 février 2021 : « La situation financière des collectivités reste extrêmement préservée par rapport aux deux autres sphères publiques que sont l'Etat et la Sécurité sociale. Fin 2021, la trésorerie des collectivités et EPL s'élevait à plus de 75 milliards € (un record). La crise due au Covid, bien entendu, a dégradé leurs capacités d'épargne, mais le niveau d'épargne brute a atteint 31 milliards €, soit le niveau constaté en 2018. La situation financière des collectivités apparaît donc bien moins dégradée, malgré la crise, que ce que pouvaient laisser craindre les alertes répétées des associations d'élus. » (d'après Le Monde du 12 février).



- Plusieurs rapports de nature différentes (rapport parlementaire Arthuis au printemps 2021 et le rapport de la Cour des comptes sur le devenir des finances publiques à la sortie de la crise de juillet 2021) laissent augurer de nouvelles mesures nationales qui pourraient associer les collectivités locales au plan de redressement des comptes après 2022 :



taux d'évolution maximal des dépenses de fonctionnement autour de 0,7%/an à 1%/an;
Elargissement des collectivités concernées et également aux budgets annexes;
Trajectoire contraignante sur la masse salariale;
Trajectoire contraignante sur l'endettement net ?

Nouvelle ponction de DGF comme par le passé pour des montants équivalents
Solution considérée en "off" par Bercy comme la plus efficace et financièrement supportable par les collectivités;
Nouvelle ponction éventuellement mieux péréquée qu'entre 2014 et 2017

CA RLV

20

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

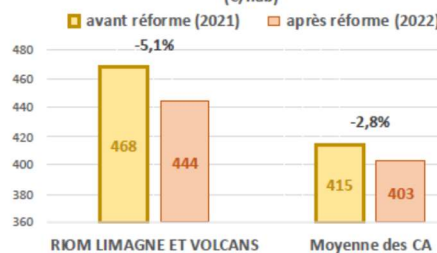
LE POTENTIEL FINANCIER ET FISCAL DE RLV VA BAISSER SUITE A LA REFORME FISCALE ET A LA REFORME DE CES INDICATEURS EN LOIS DE FINANCES 2021 ET 2022, AVEC UN EFFET BENEFIQUE POSSIBLE A TERME

En conséquence de l'extinction de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et de la division par 2 de la valeur locative des immobilisations industrielles (« réduction des impôts de production »), les indicateurs financiers utilisés pour l'attribution de la DGF sont modifiés, avec un impact lissé dans le temps pour les communes, mais **dès 2022 pour les intercommunalités**.

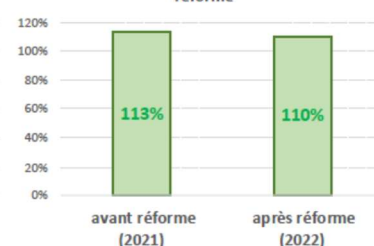
Cette réforme réduit le potentiel financier de RLV de 5 %, soit davantage que la moyenne de ses homologues (de strate -2,8%).

Autrement dit, RLV va apparaître dès 2022 en appauvrissement par rapport à ses pairs (fictivement), et donc recevra (à terme puisqu'elle se situe pour le moment dans un tunnel de progression de +10% maxi) davantage de DGF, à droit constant.

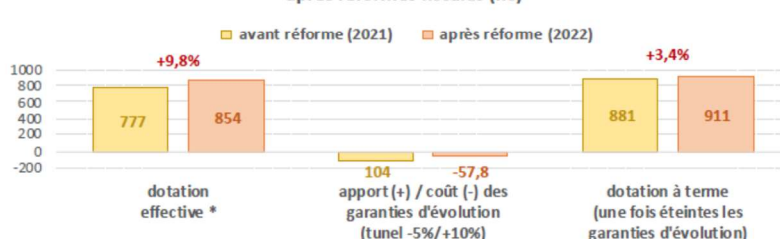
Potentiels fiscaux avant et après réformes (€/hab)



RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : écart au PF moyen des CA avant et après réforme



RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : dotation d'intercommunalité avant et après réformes fiscales (k€)



CA RLV

21

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

IMPACT DE CES EVOLUTIONS DE POTENTIEL FINANCIER ET FISCAL SUR LE FPIC : REDUCTION ATTENDUE A TERME DE LA CONTRIBUTION DU TERRITOIRE

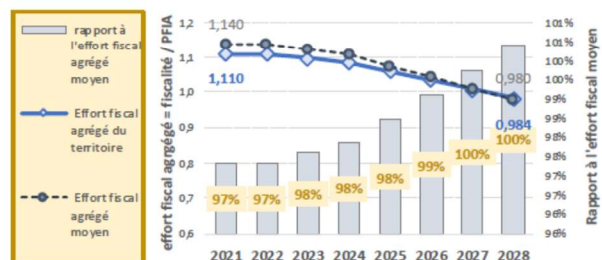
La réforme des indicateurs financiers de la LF2022 impacte indirectement également les deux indicateurs pris en compte pour le positionnement sur le FPIC : le PFIA (potentiel financier agrégé de territoire) et l'effort fiscal agrégé.

Pour la CA RLV, ces deux indicateurs vont évoluer à la baisse, ce qui aura pour effet (à cadre réglementaire inchangé et selon hypothèse d'évolution des valeurs de points de prélèvement estimée à -7% au regard des modifications globales induites dans le classement) **d'aboutir d'ici 2028 (effet du lissage ici appliqué) à une baisse de la contribution au FPIC du territoire estimée de l'ordre de 700 000 €.**

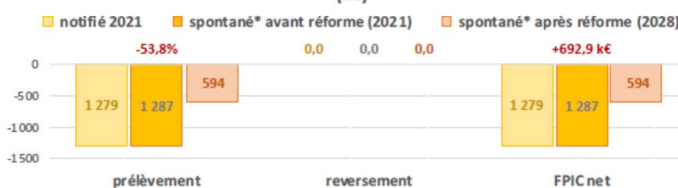
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS :
effets attendus des réformes fiscales sur le potentiel financier agrégé (sur la base des données fiscales 2020 figées)



RIOM LIMAGNE ET VOLCANS :
effets attendus des réformes fiscales sur l'effort fiscal agrégé (sur la base des données fiscales 2020 figées)



RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : FPIC avant et après réformes fiscales (k€)



CA RLV

22

CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Contexte et hypothèses de la prospective au rythme actuel Hypothèses d'évolution du FPIC alloué au territoire

L'enveloppe nationale du FPIC reste plafonnée à 1 Md€. Mais le territoire devrait bénéficier de l'évolution des potentiels fiscaux agrégés du territoire (PFIA) servant au calcul du FPIC.

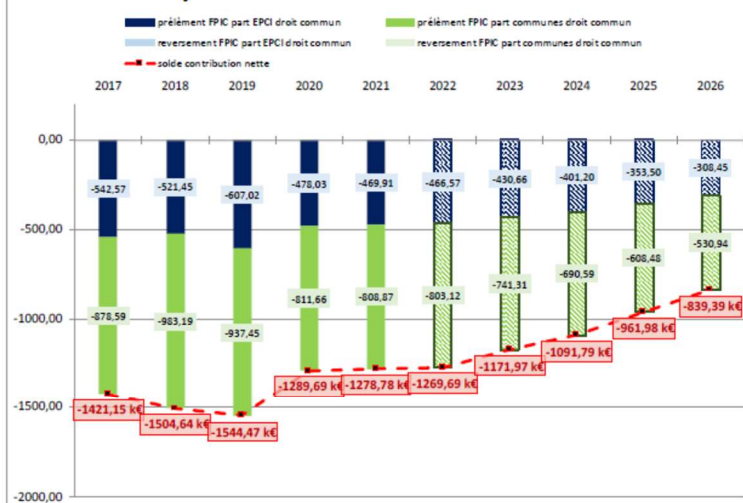
Le PFIA de la CA RLV est attendu en recul de -7 %, et l'écart à la moyenne devrait se modifier notablement, le PFIA de territoire passant en dessous du PFIA moyen en 2028.

Sur la période 2022-2026, le territoire devrait donc être moins prélevé au titre du FPIC : il va économiser environ 400 k€ à horizon 2026 : - 35 %. Dès 2022, une baisse serait notée, toutefois encore relative, de l'ordre de - 0,7%.

Cette réduction du prélèvement bénéficierait aux communes et à l'EPCI. On postule, dans le scénario de base, que le prélèvement calculé pour l'ensemble intercommunal est réparti entre la CA et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale base 2021.

A noter toutefois que la part EPCI est donc susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du CIF.

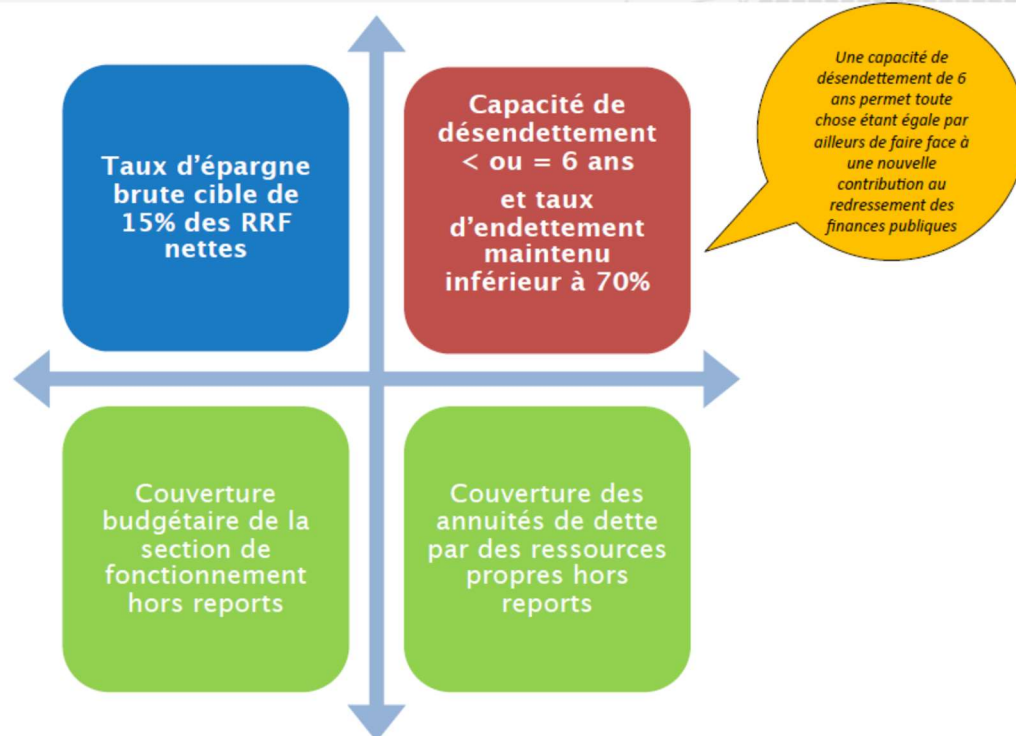
Projection Evolution du FPIC entre 2022 et 2026 en k€



CA RLV

23

CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



Contexte et hypothèses de la prospective au rythme actuel hypothèses 2022-2026

En synthèse, sur 2021-2026, **les dépenses de fonctionnement** (hors frais financiers) **augmenteraient en moyenne de + 2,8% par an, contre 1,9 % sur la période rétrospective :**

- Les charges générales feraient un saut en 2022, en raison du développement de l'offre de services transports (+500k€) sur le BA Transports, soit +6,1% d'évolution globale en 2022, puis évolueraient autour des +4%/an (selon taux moyen observé sur période 2018/2022, année 2018 passage CA prise en base de départ)
- les charges de gestion courantes progressent de manière constante plus fortement, autour de +7,7%/an et la contribution au syndicat de traitement des déchets de +3,8%/an selon progression observée depuis 2019 (et impact TGAP)
- Les charges de personnel enregistreraient une progression de 6% en 2022 selon projet BP22 du principal puis 1,9% par an
- La DSC et les AC sont estimées constantes. Le FPIC en décélération
- **Des charges induites sur les nouveaux équipements livrés sur la période sont incluses (à raison de 3% du coût de l'équipement).**

En synthèse, sur la période 2021-2026, **les recettes de fonctionnement augmenteraient en moyenne de + 1,9 % par an, contre 2% sur la période rétrospective :**

- les recettes seraient tirées par la perception de la fraction de TVA nationale, et dans une moindre mesure la fiscalité économique, la fiscalité ménages et les dotations.
- la Dotation intercommunale (DI) est ici supposée progressée de 10%/an sur la période, pour atteindre sa spontanée. **ATTENTION : toutefois, la ponction opérée par les garanties en 2022 au niveau national laisse craindre une tendance à la baisse des valeurs de points, dès 2023/2024, et dans ce cas la DI pourrait en partir dans sa progression, pour atteindre plus rapidement un plafond. Ce scénario n'est encore pas simulé ici, la DGCL ayant été saisi du sujet.**

En investissement

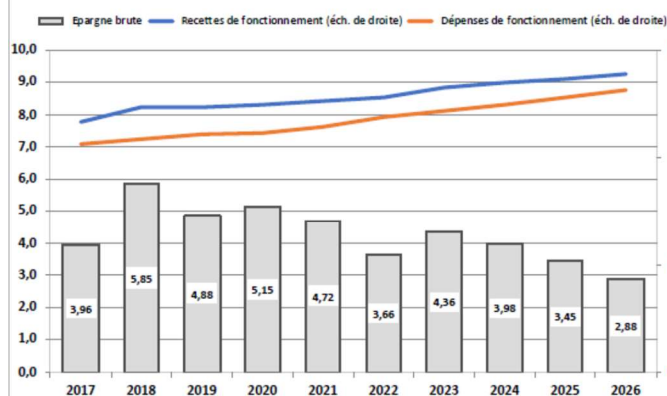
Une projection d'investissement de 11 M€ par an

Résultat du scénario fil de l'eau : une épargne brute insuffisante, qui s'enfonce en zone d'alerte

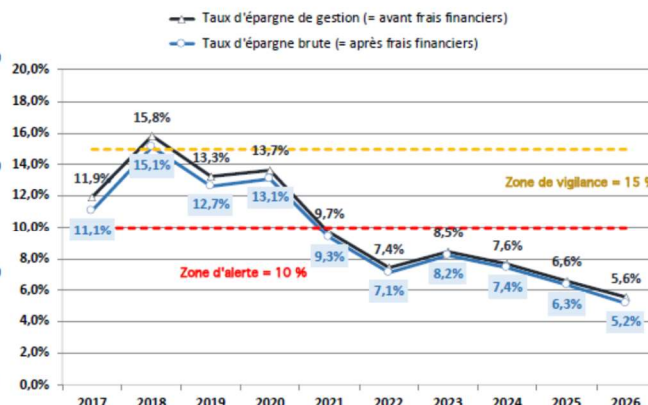
Après une décélération attendue en 2022 par rapport à 2021, l'épargne brute tenterait de se réveiller en 2023 mais sans y parvenir réellement, grignotée ensuite progressivement pour toucher un point bas de 2,9 M€ en fin de période.

Le taux d'épargne brute présenterait un léger spasme en 2023, essayant de se hisser sans y arriver vers le seuil de zone d'alerte, mais resterait arrimer dans cette zone d'alerte sur toute la période. Il continuerait de s'y enfonce pour atteindre les 5% en 2026.

Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en % des RRF)



CA RLV

26

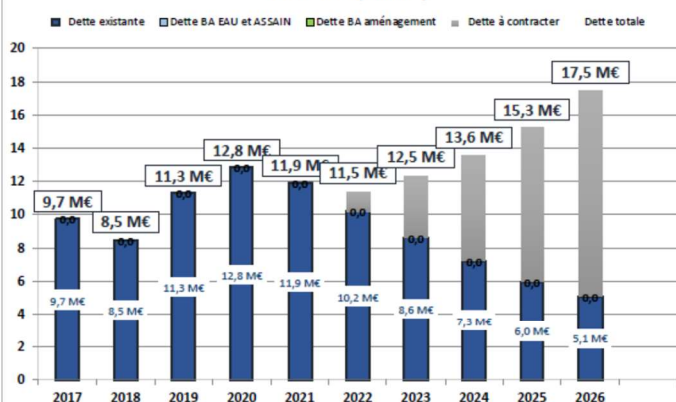
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Scénario fil de l'eau : un cycle d'endettement marqué, avec un encours croissant de 50% et une dégradation de la capacité de désendettement

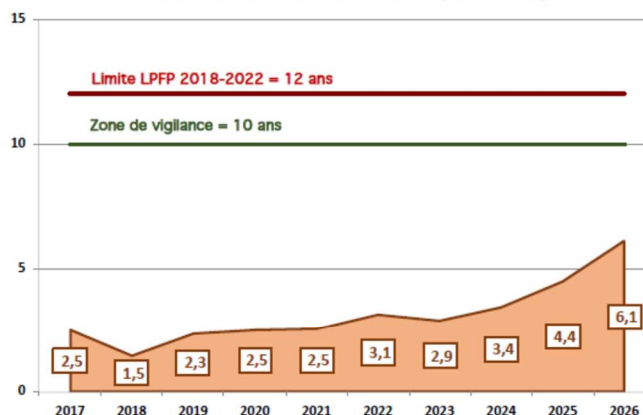
L'encours de dette croîtrait, passant de 11,9 M€ en 2021 à 17,5 M€ en 2026.

La Communauté d'agglomération accroîtrait son encours en fin de période, soit une progression de 50% par rapport aux 11,9M de 2021. La capacité de désendettement, en détérioration (passant de 2,5 ans en 2021 à 6,1 ans en 2026), dépasserait le « palier localisé » des 6 ans, et prendrait une pente ascendante en accélération sur la fin de période, conduisant ensuite dangereusement vers la zone de vigilance avant la fin de la décennie, restreignant fortement les capacités de la collectivité à absorber tout choc.

Dette retraitée au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en années)



CA RLV

27

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

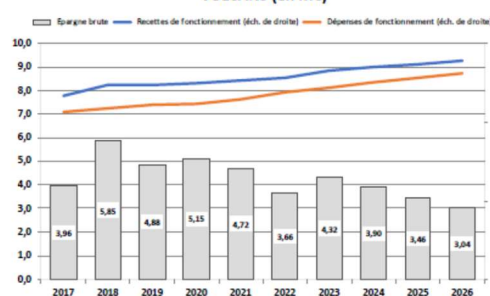
La déclinaison du PPI ne modifie pas sensiblement la trajectoire des ratios d'épargne et mais laisse un ratio de désendettement plus « compétitif » en 2026

La moyenne annuelle des investissements est dès lors inférieure, plutôt autour de 7,5M/an d'investissements (nouveaux + récurrents).

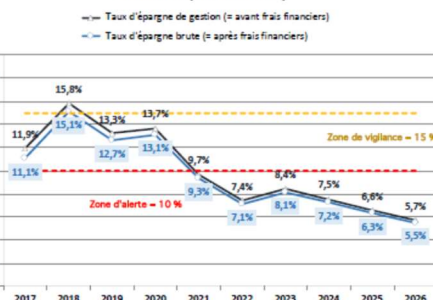
Le taux d'épargne brute apparaît peu impacté dans sa trajectoire par rapport au scénario de base, se redressant très faiblement (0,3pt). Seul le ratio de capacité de désendettement se détériore un peu plus vite en 2022 pour s'améliorer plus fortement d'ici 2026, en restant autour des 3 ans sur la période.

Un désendettement assez net est opéré à compter de 2024.

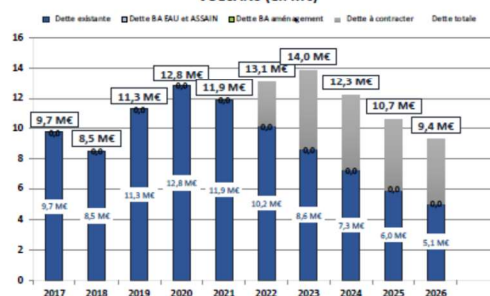
Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



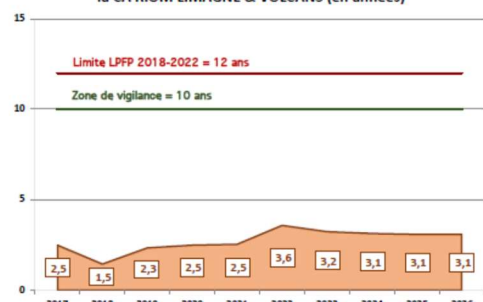
Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en % des RRF)



Dette retraitée au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (en années)



CA RLV

28

CABINET MICHEL KLOPPER
 CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Prospective – exemple testé de scénario correctif +4,5M€ d'épargne brute en 2023 Un autofinancement « réassuré » mais au prix de lourds efforts

Hypothèses testées par CMK, n'engageant pas la collectivité

Données précisées :

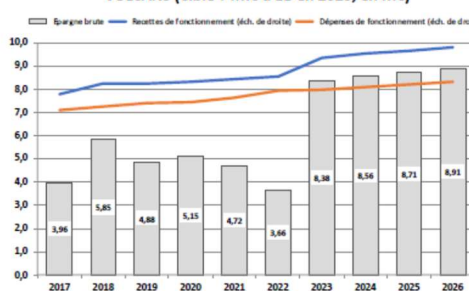
- Prise en compte du PPI
- dépenses contenues à +0,85%/an pour le 012 et +1,75%/an pour 011 et 65
- levier fiscal actionné en 2023 (CFE +5% sur le taux via actionnement majoration spéciale – soit +340k€; TFPB taux de 3,5points instauré à raison de 780k€ par point soit 2,73M)
- DSC diminuée de 0,5M

Le taux d'épargne brute se rétablit dès 2023 au dessus du seuil de vigilance des 15%, à **15,2% en 2026**.

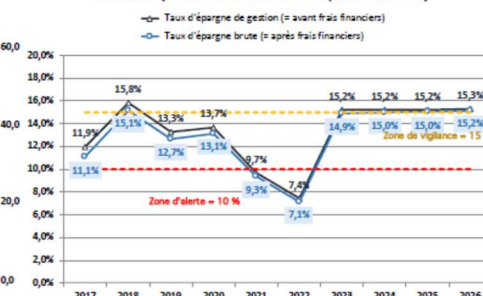
La collectivité peut porter ses investissements et enclenche dès 2023 un cycle de désendettement.

La capacité de désendettement de fin de période est de 0,8

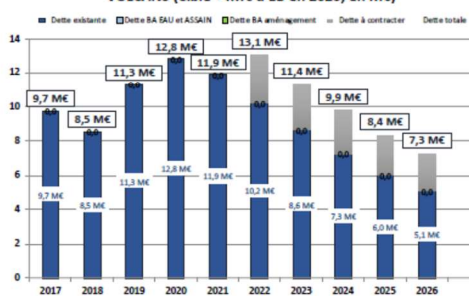
Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible +4M€ d'EB en 2023, en M€)



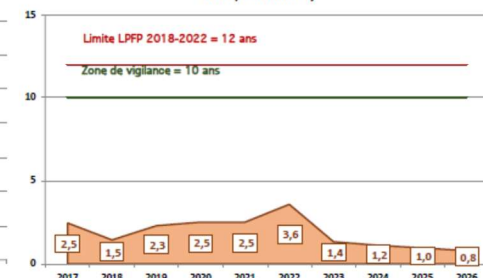
Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible +4M€ d'EB en 2023, en % des RRF)



Dette retraitée au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible +4M€ d'EB en 2023, en M€)



Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible +4M€ d'EB en 2023, en années)



CA RLV

29

=> HYPOTHESE CRCP : La CA RLV peut dans ce cas faire face à un éventuel impact de nouvelle contribution au redressement des comptes publics (dans l'hypothèse d'une ponction de 1M€ sur les recettes en 2023, soit un maximum de 2% des RRF), le taux d'épargne est réduit de 1,5 pt, à 13,7% en 2026.

CABINET MICHEL KLOPPER
 CONSULTANTS FINANCES LOCALES

SECONDE PARTIE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ANALYSE BLOC COMMUNAL / EPCI

PREMIERS AXES IDENTIFIES

Territoire

30

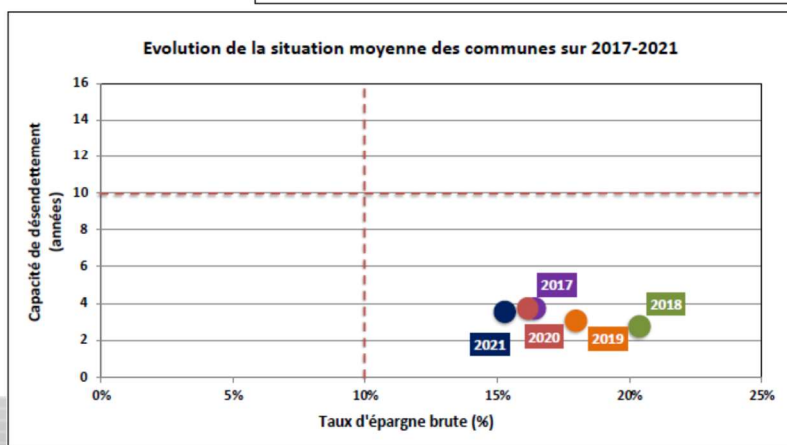
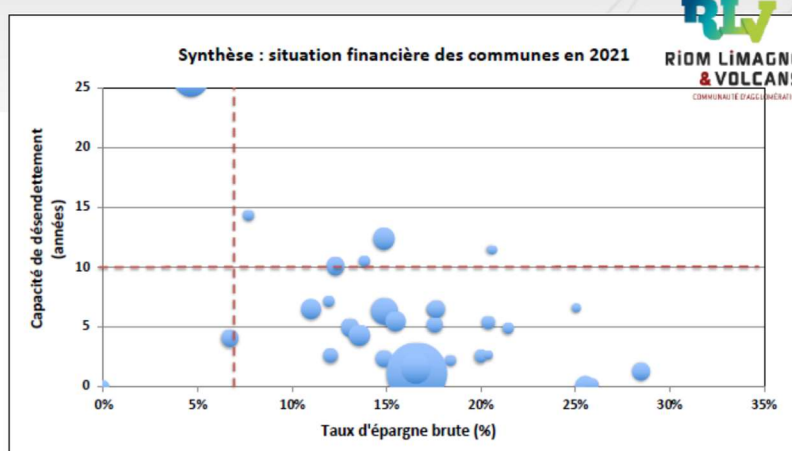
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Situation globalisée du bloc communal

Même s'il apparaît que la majorité des communes du territoire présente une situation financière satisfaisante en 2021,

la situation globale des communes s'est légèrement contractée sur l'épargne brute sur la période 2017-2021.



Territoire

31

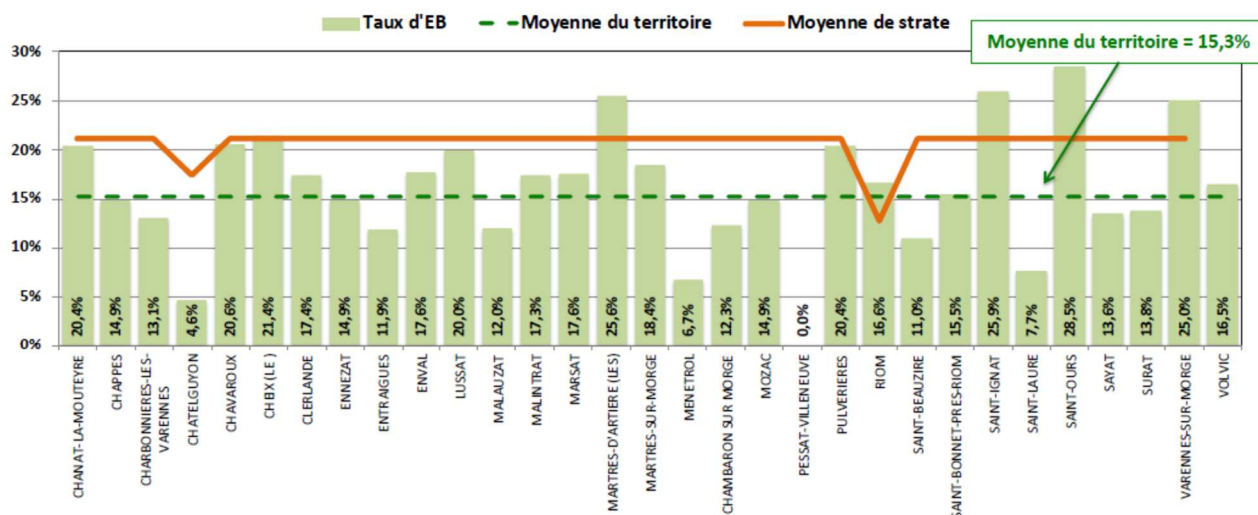
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Poids des blocs

- Des communes relativement en bonne santé financière, avec toutefois des situations hétérogènes

Taux d'épargne brute 2021 des communes du territoire



Territoire

32

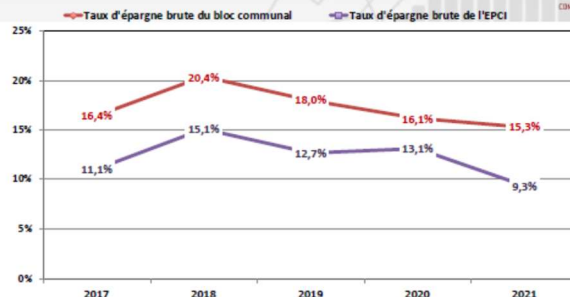
CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

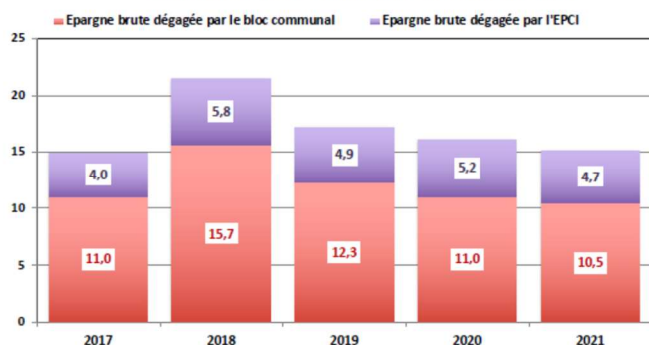
Poids des blocs : répartition de l'épargne brute

- Une épargne brute des communes, comme de l'EPCI, en décélération sur la période, celle de l'EPCI de manière plus rapide.

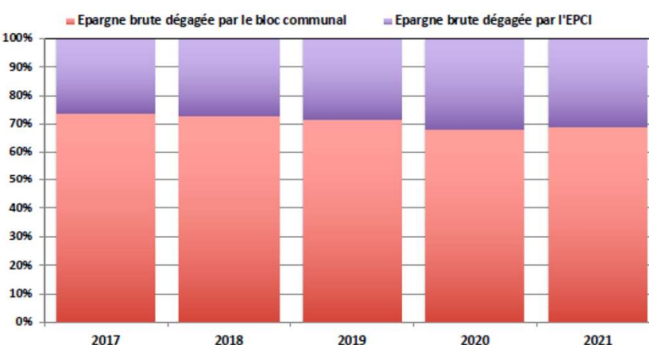
Evolution du taux d'épargne brute par bloc (%)



Evolution de l'épargne brute dégagée sur le territoire (M€)



Répartition de l'épargne brute dégagée par le territoire (M€)



Territoire

33

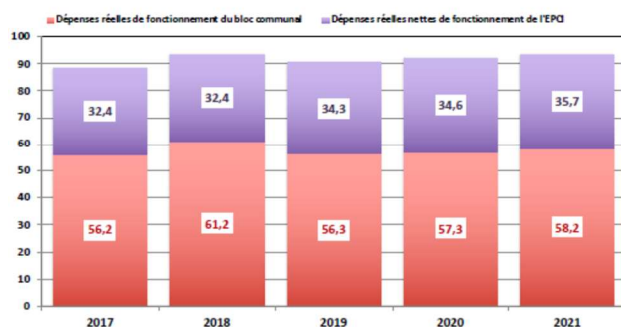
CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

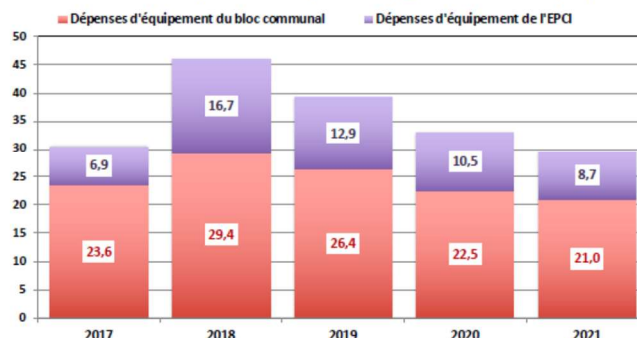
Poids des blocs : collectivités de services ou d'investissements?

- ➔ L'EPCI s'affirme de plus en plus comme une collectivité d'investissements et de projets : l'EPCI portait 23% de l'investissement du territoire en 2017, 30% en 2021 (pic à 36% en 2018).
- ➔ la CA RLV porte de manière assez stable autour de 37% du poids des services déployés sur le territoire

Décomposition des dépenses de fonctionnement du territoire (M€)



Décomposition des dépenses d'équipement du territoire (M€)



Territoire

34

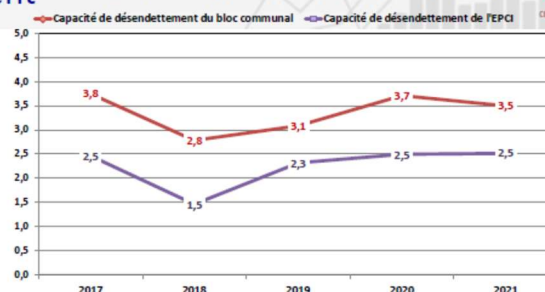
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

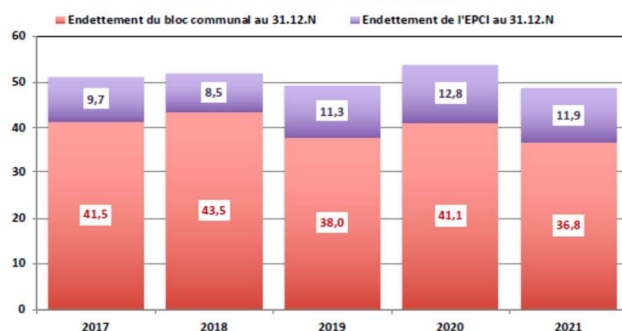
Poids des blocs : répartition de l'endettement

- ➔ L'EPCI porte une part de plus en plus élevée de l'endettement du territoire (passage de 20 à 25 % en 5 ans), d'autant plus (44%) si l'on y ajoute le transfert de dette des compétences Eau et Assainissement.

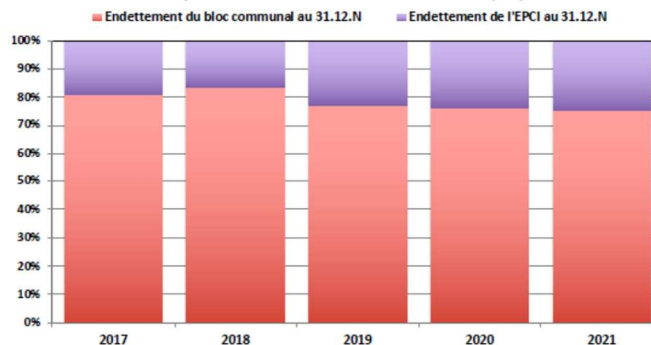
Evolution de la capacité de désendettement par bloc (en années)



Evolution de l'endettement du territoire (M€)



Répartition de l'endettement sur le territoire (M€)



Territoire

35

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Principaux axes ressortis des entretiens avec les communes

→ Les 31 communes ont été auditionnées. Des éléments force se sont faits jour à l'occasion de ces entretiens, parmi lesquels :

SUR LES PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES À INTÉGRER	Précisions
- ne pas dégrader la situation des communes pour aider celle de l'Agglo - Ne pas fragiliser la situation des petites communes * "se donner les moyens de ses propres ambitions" : levier fiscal intercommunal évoqué	- La plupart des maires semblent ouverts à une hausse de la fiscalité intercommunale, en lien avec une demande de ne pas « révolutionner » la DSC (dans ses critères mais surtout dans son niveau d'enveloppe) et les besoins en commun du territoire. - L'extinction de la TH dégage un espace pour questionner le niveau de la fiscalité intercommunale et préserver le financement des services publics.
SUR LE PERIMETRE DES COMPETENCES	
La plupart des maires a priori favorables au transfert de la compétence "contribution au SDIS", si cela permet de remonter le CIF de RLV pour sécuriser la dotation d'interco sans autre conséquence. Enjeu de la sécurisation du CIF	<i>Point d'attention : le transfert de cette compétence demandera de rompre avec la décision de ne pas prélever les AC négatives (cas des communes qui reversent un surplus de fiscalité à l'Agglo), au regard des montants mouvementés</i>
Réticences prononcées face à de nouveaux autres transferts (l'éloignement accentué des élus communaux sur des compétences de proximité parfois mal comprises) : voirie communale évoquée mais chacun bien conscient du poids de cette compétence et de son caractère peu soutenable à l'échelle communautaire => "aller d'abord jusqu'au bout des transferts actuels"	<i>C'est à dire que les communes n'aient plus à gérer de sujets en lien avec les compétences transférées, éviter les conventions de délégations notamment en matière d'eau et assainissement</i>

Territoire

36

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Principaux axes ressortis des entretiens avec les communes

SUR LA QUESTION DES AC	
* quelques focalisations sur niveau de certaines AC communales "n'ayant plus rien à voir avec la réalité économique" = des "irritants"	<i>envisager un critère de réactualisation de la richesse économique générée sur le territoire communal dans le calcul de la DSC ?</i>
Transfert des Eaux Pluviales Urbaines : la plupart des maires sont conscients du fait que RLV va devoir financer son service / système de gestion des eaux pluviales urbaines à la charge du budget général de la collectivité (en investissement et, en fonctionnement). Inquiétude forte : fort impact potentiel sur AC.	<i>Nécessité d'un diagnostic préalable, pour ne pas faire payer deux fois celles qui ont déjà investi avant 2020</i>
	<i>Envisager d'étaler l'amortissement (le financement) de ces travaux sur la durée la plus longue possible dans le cadre de la CLECT : privilégier un impact dans le cadre des AC d'investissement (imputer une partie du montant de l'AC en section d'investissement, pour cette compétence, en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la CLECT).</i>
SUR LA QUESTION DES FONDS DE CONCOURS	
-> éviter le saupoudrage, se concentrer plutôt sur le développement des zones économiques	<i>Envisager un fonctionnement sous forme de droit de tirage ?</i>
* sur le développement des fonds de concours dits (CA RLV -> communes)	
-> enveloppe spécifique aux "petites" communes	
-> participation au financement des centralités	

Territoire

37

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Principaux axes ressortis des entretiens avec les communes

SUR LA QUESTION DE L'ACTUALISATION DE LA DSC

- > position majoritaire entendue : ne pas baisser les montants alloués (particulièrement des petites communes)
- > si révision, identifier des critères utiles au territoire

rappel du niveau atypique particulièrement haut de l'enveloppe DSC RLV
Un niveau garanti et un lissage en cas d'évolution

DISCUSSION SUR LES CRITÈRES

- * rappel des critères obligatoires dont le poids semble acquis
- * critères socio-économiques mentionnés :
 - > s'interroger sur l'opportunité du critère de logements sociaux et du critère accueil gens du voyage
 - > s'interroger sur l'opportunité d'instaurer une mesure de l'évolution des implantations et du développement économique (pour corriger distorsions d'AC fiscale originelle et situation actualisée)
- * critères géographiques / spécifiques montagne :
- * critères de type "contraintes réglementaires", notamment urbanistiques :
 - > contraintes réglementaires induisant une "perte d'aubaine" en terme de dvpt urbanistique (ex. zones de captage, ...)
- * critère d'effort fiscal, revenant à plusieurs reprises comme central (certaines petites communes et Riom)

Volvic pour prise en compte question de l'accueil des gens du voyage

Effort fiscal critère central de rééquilibrage et de "justice"

SUR LA NOTION DE CENTRALITE

- > charges liées à la présence d'équipements publics "exceptionnels" sur la commune centre de RIOM
- > mais également des centralités intermédiaires ou "locales" (Volvic, ...)

Critères "objectifs" de centralité dans la DSC ? Fonds de concours fléchés s/ certains équipements de centralité "locaux" ?

Ter

38

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Principaux axes ressortis des entretiens avec les communes

SUR LA QUESTION DU FPIC

Le mode de répartition actuel n'est pas remis en cause (aujourd'hui le droit commun).

Si le CIF de RLV est relevé, RLV en paiera une part un peu plus élevée

SUR LA QUESTION DES DISPOSITIFS DE PARTAGE DE LA FISCALITE

Partage de la TA (taxe d'aménagement) : dispositif peu connu

précisions législatives récentes incitant à objectivation du partage du recouvrement de cette taxe entre Agglo et communes sur zones où charges d'équipement intercommunales

Partage de la TFPB sur zones d'activités communautaires : dispositif peu connu

possibilités ouvertes par la loi (19 janv. 1980), accord mutuel entre commune et Agglo en ce cas

SUR LA QUESTION DE LA MUTUALISATION

* oui à un renforcement de la mutualisation, mais pas forcément la "mutualisation de services", plutôt de compétences / attention car parfois au lieu de diminuer les coûts, cela les renchérit en raison de l'obligation de marchés avec le dépassement des seuils Certains maires sont favorables à davantage de mutualisation (gestion administrative des paies, dématérialisation) – d'autres questionnent l'impact du coût de structure pour RLV

Raisonner à coût constant si ce n'est à économies de gestion

Territoire

39

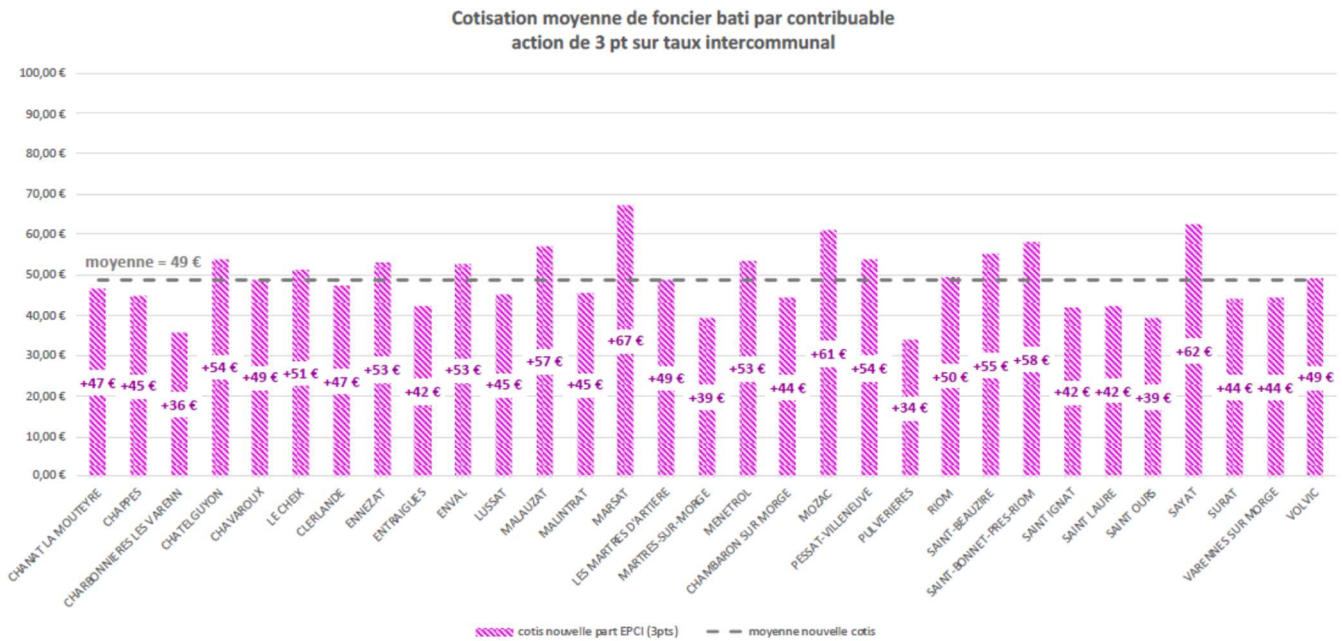
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



Hypothèses testées

Impact moyen de l'instauration d'une part intercommunale de foncier bâti

Simulation de l'impact moyen pour un contribuable propriétaire foncier selon valeurs locatives moyennes par commune



CA RLV

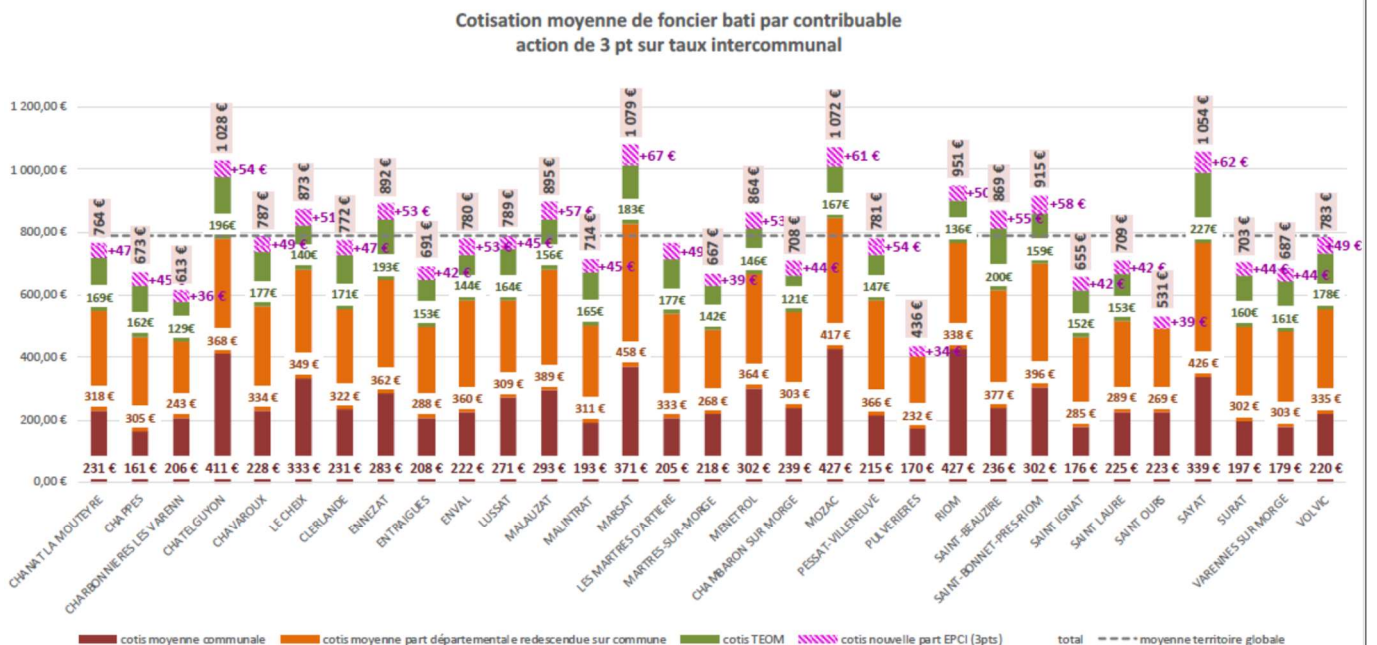
40

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Hypothèses testées

Impact moyen de l'instauration d'une part intercommunale de foncier bâti

Simulation de l'impact moyen pour un contribuable propriétaire foncier selon valeurs locatives moyennes par commune



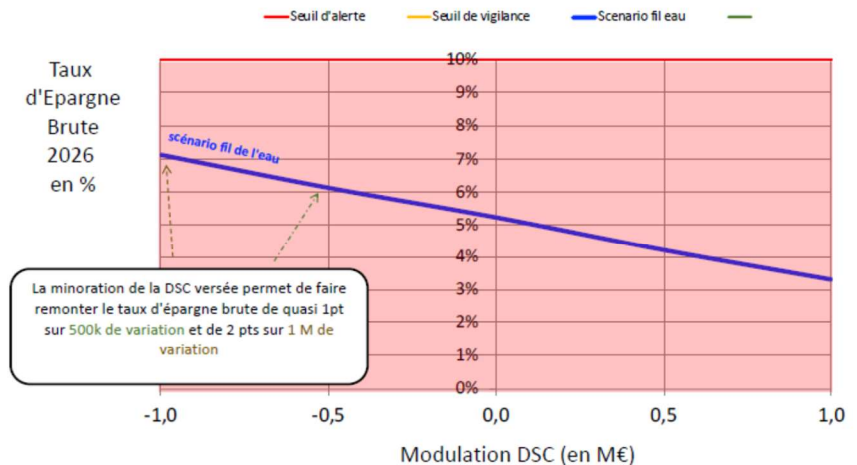
CA RLV

41

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

- Au regard du haut niveau de la DSC servie sur le territoire comparativement aux autres collectivités de l'échantillon, une sensibilité est mesurée sur le niveau de modulation de la DSC servie.
- Une variation de 0,5M€ de la DSC modifie d'environ 1 pt le taux d'épargne brute de la collectivité en scenario fil de l'eau.

Sensibilité de la commune à une modulation de la DSC

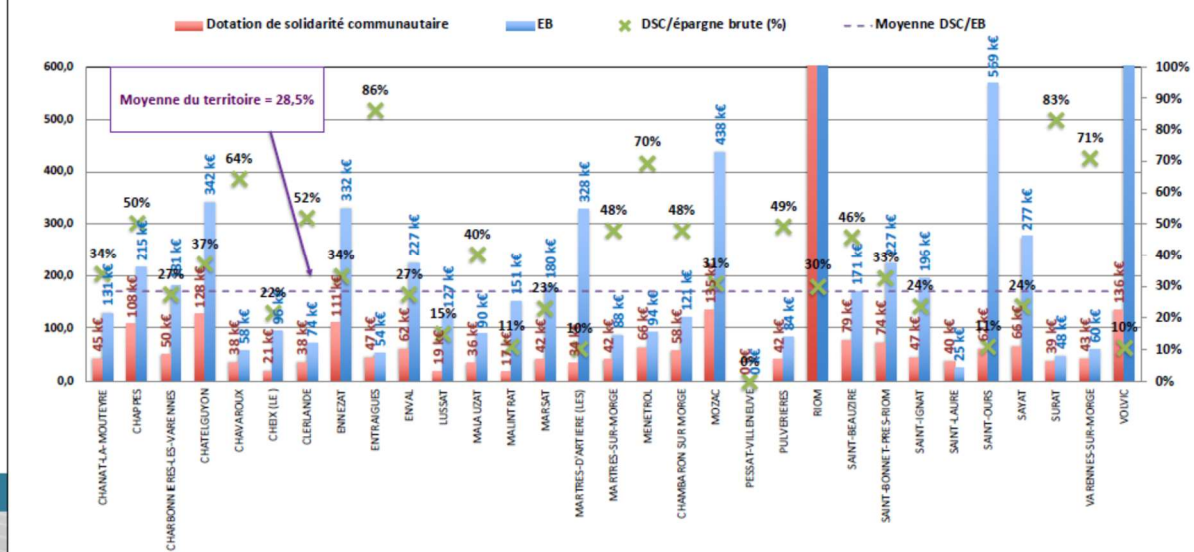


Diagnostic territorial

Poids de la DSC dans l'épargne brute des communes

Dès lors, une modulation de la DSC aurait un impact immédiat sur l'épargne brute des communes. Les communes du territoire, au regard du haut niveau de l'enveloppe servie de DSC, apparaissent particulièrement sensibles à la variation de la DSC: elle **représente en effet en moyenne près d'un tiers de l'épargne brute dégagée par les communes en 2021.**

Poids de la DSC dans l'épargne brute des communes en 2021



Hypothèses testées –CIBLE 1 +3,5M€ d'épargne brute en 2023 et DSC réformée Une situation redressée et plus « sereine », dont l'impact sur les communes reste notable (-10% sur leur épargne brute en moyenne)

Hypothèses testées par CMK,
n'engageant pas la collectivité
Données précisées :

- Prise en compte du PPI (7,5M/an)
- prise en compte d'une contrainte de progression de la dépense (contenue à +0,8%/an + inflation)
- levier fiscal actionné en 2023 (VM +0,2% sur le taux dès 2023 soit 850k€, TFPB taux de 3 points instauré soit 2,34M)
- DSC diminuée en sifflet de 1M€ d'ici 2025 (-0,2 en 23, -0,5 en 24 et -1 en 25 en valeur).
- création d'une enveloppe FDC de 2M/an

Le taux d'épargne brute se rétablit dès 2023 au dessus du seuil d'alerte des 10% et se fixe en proximité des 15%, oscillant entre 13,9%/14,3%.

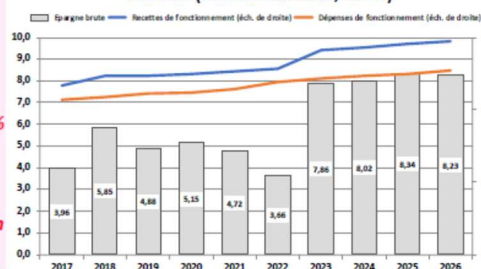
La collectivité peut sans problématique porter ses investissements et enclencher dès 2023 un cycle de désendettement.

La capacité de désendettement de fin de période est de 1 ans.

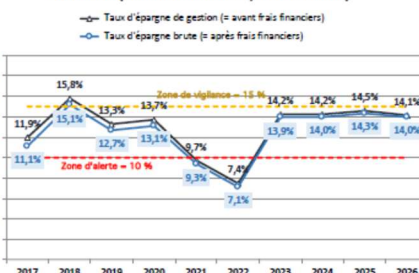
CA RLV

44

Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible intermédiaire, en M€)



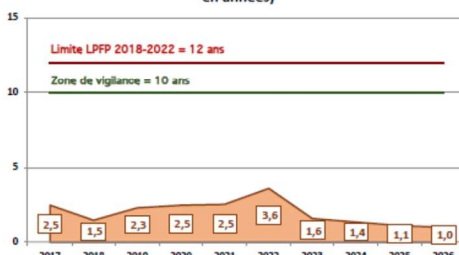
Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible intermédiaire, en % des RRF)



Dettes retraitées au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible intermédiaire, en M€)



Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (Cible intermédiaire, en années)



CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Hypothèses testées –CIBLE 2 +3,5M€ d'épargne en 2023 et DSC moins réformée Une situation redressée mais fragilisation possible sur fin de période (pente descendante accentuée de l'épargne brute)

Hypothèses testées par CMK,
n'engageant pas la collectivité

- Données précisées :
- Prise en compte du PPI (7,5M/an)
 - prise en compte d'une contrainte de progression de la dépense (contenue à +0,8%/an + inflation)
 - levier fiscal actionné en 2023 (VM +0,2% sur le taux dès 2023 soit 850k€, TFPB taux de 3 points instauré soit 2,34M)
 - DSC diminuée en sifflet de 0,5M€ sur 2 ans
 - enveloppe FDC abondée et portée à 2,5M/an

Le taux d'épargne brute se rétablit dès 2023 au dessus du seuil d'alerte des 10% et évolue autour de 14%/13,%, mais pente déclinante.

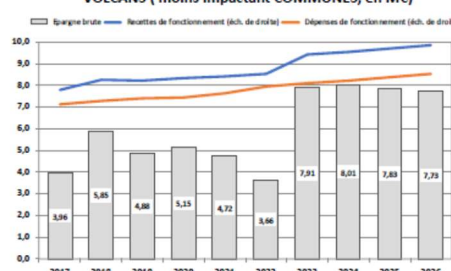
La collectivité peut sans problématique porter ses investissements et enclencher dès 2023 un cycle de désendettement.

La capacité de désendettement de fin de période est de 1 ans.

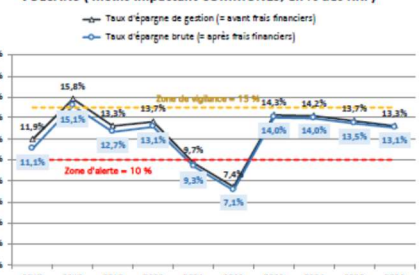
CA RLV

45

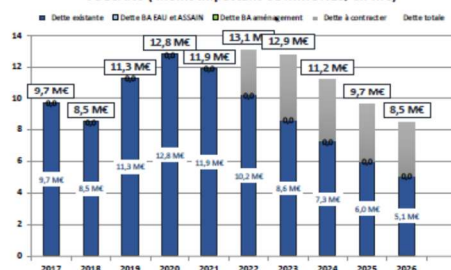
Evolution de l'épargne brute de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (moins impactant COMMUNES, en M€)



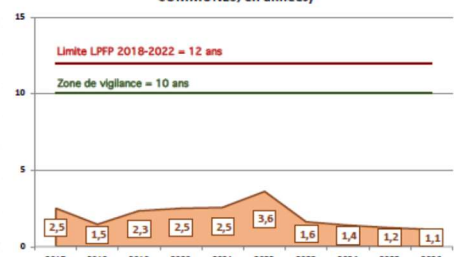
Evolution des taux d'épargne de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (moins impactant COMMUNES, en % des RRF)



Dettes retraitées au 31/12 de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (moins impactant COMMUNES, en M€)



Evolution de la capacité de désendettement retraitée de la CA RIOM LIMAGNE & VOLCANS (moins impactant COMMUNES, en années)



CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

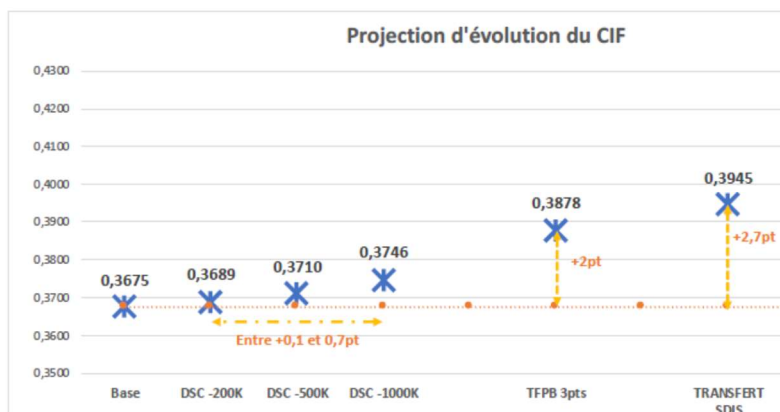
Hypothèses testées Enjeu de sécurisation du CIF

L'enjeu est celui de la sécurisation du niveau de CIF de l'Agglo au delà du seuil de garantie (d'autant plus prégnant au regard des fortes perturbations des valeurs de point de la dotation d'intercommunalité évoquées et qui pourraient inciter l'Etat à relever le niveau des seuils de garantie...).

Premières projections d'actions pouvant contribuer à un relèvement du CIF :

- Le levier fiscal (instauration de TFPB) peut jouer pleinement dans la hausse du CIF
- L'effet de la modulation de la DSC est moindre
- Le transfert de la compétence SDIS est le plus impactant en termes de relèvement de CIF (+2,7 points) = effet toutefois en N+2.

Notons qu'en cas de transfert de cette compétence, les retenues de charges transférées des communes vers l'Agglo seront notables (1,9M) et que dans ce cas RLV ne pourra plus tenir raisonnablement sa position de ne pas « encaisser » les AC négatives (c'est-à-dire celles versées par les communes).

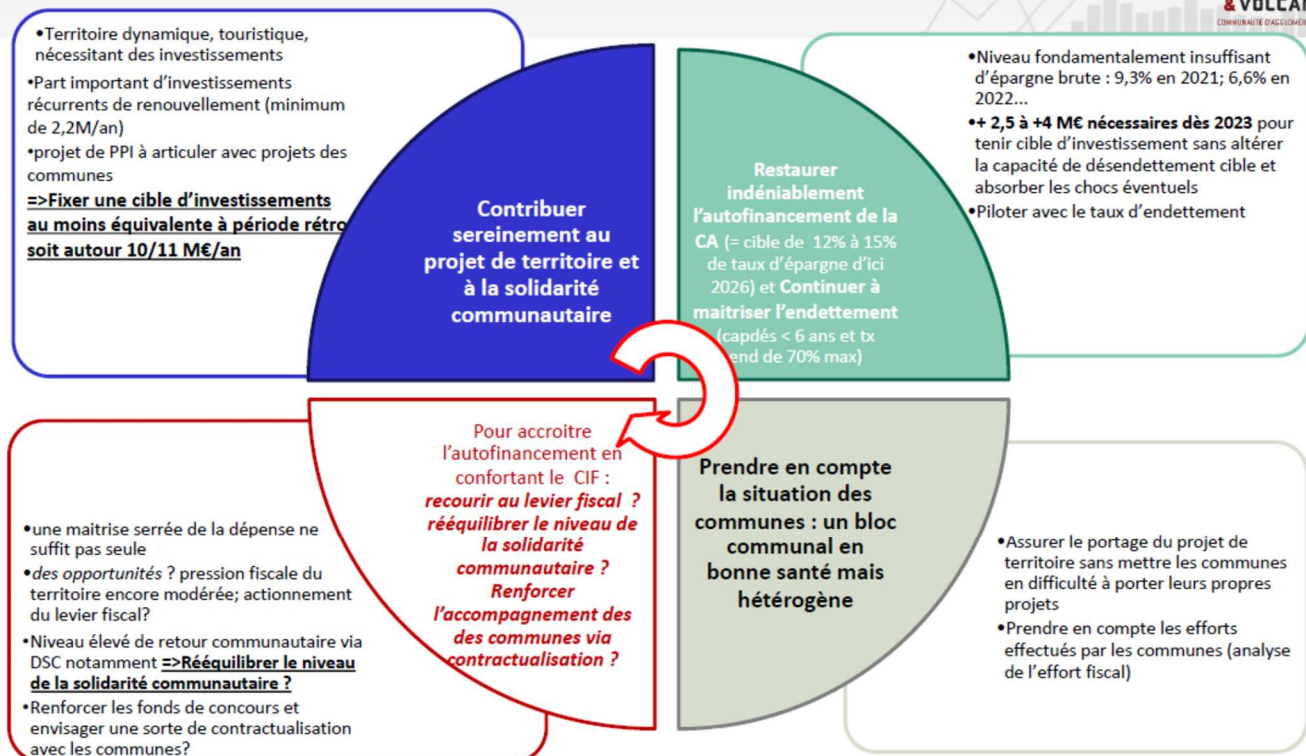


CA RLV

46

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Les axes qui ressortent du diagnostic et de la prospective



47

CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Commission Agricole

Suite à la réunion de la commission agricole du 30 avril dernier, le programme 2022 de curage et débroussaillage des fossés effectué par le syndicat de la rive droite de la morge a été arrêté.

En débroussaillage, il s'agit des fossés de la Garenne, de Chareyres Hautes, du Grand Marais ainsi que le fossé de la Barre, pour un linéaire total de 3 200 ml et environ 400 m de curage.

La commission a également prévu des travaux de réfection des chemins ruraux, en respectant l'enveloppe budgétaire votée (environ 15 000 €), des devis doivent être demandés.

Commission Cadre de vie, Embellissement, Maisons Fleuries

Maisons Fleuries 2022

La commission a déterminé 2 dates pour le passage de sélection des maisons fleuries 2022 : samedi 25 juin 2022 à 9h, et samedi 27 août 2022 à 9h.

Afin de faciliter les passages pour la sélection, le jury sera composé de 4 groupes de 2 personnes, comme suit :

- Emilie BALDISSERA et Emilia JOANNY : Quartier Champ des Juifs
- Noémie BERTHET et Stéphane MONIER : Quartier Presbytère
- Nathalie BARDIN et Noëlle MONTOURCY : Quartier Ecole Élémentaire
- Régis DÉRUS et Fabrice SOULIER : Quartier Pompier.

Les deux coups de cœur de l'année 2021 seront invités par la commission afin de visionner les photos prises lors de la sélection, et ainsi déterminer les foyers qui seront récompensés pour l'année 2022.

Emilia JOANNY est en charge de faire un tableau par quartier afin de répertorier les noms et adresses des foyers déjà récompensés.

Commission Jeunesse

Le dimanche 15 Mai a eu lieu le nettoyage de printemps. Environ 70 personnes étaient présentes.

L'aspect ludique sous forme de chasse aux trésors, proposé par le Conseil Municipal des Jeunes, a plu aux participants.

Cette matinée s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la commune.

Tout au long du parcours, les familles ont ramassé beaucoup de déchets, et ont su résoudre les différentes énigmes afin d'ouvrir le coffre à trésors où se trouvaient des jeux de société, tote bag...

D'ores et déjà, les membres du Conseil Municipal des Jeunes donnent rendez-vous l'année prochaine pour le prochain nettoyage de Printemps.

Pour information, le CMJ organise le dimanche 11 septembre une marche solidaire en faveur des enfants du Burkina Faso, en partenariat avec l'association « Des mots et des crayons ». Ce projet sera finalisé très prochainement.

Commission Vie Scolaire

Une réunion est prévue le mardi 24 mai à 18h30. A l'ordre du jour : bilan du périscolaire et perspectives pour la nouvelle rentrée.

Les prochains conseils d'école auront lieu : le lundi 13 juin à 18h pour l'école élémentaire, et le mardi 21 juin à 17h pour l'école maternelle.

Cette année, la Mairie renouvelle la distribution de livres aux élèves de CM2 (encyclopédie histoire/géographie).

Depuis 2015, la commune offre aux CM2 des livres pour les récompenser de leur scolarité passée à Ennezat.

Questions diverses

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal régleme la façon dont les propriétaires peuvent aménager leurs terrains, la manière dont ils peuvent modifier les bâtiments existants, qu'il s'agisse d'un espace bâti ou à bâtir, agricole ou naturel. Il s'applique à toutes les opérations de constructions ou de travaux portant sur les terrains privés comme publics, et sert de fondement à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, permis d'aménager, etc.).

Document prospectif, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vise également à organiser l'espace communautaire dans la perspective d'un développement cohérent du territoire : il s'agira notamment de définir une vision commune du territoire puis de mettre en œuvre un projet partagé, voté et débattu par les élus.

Le Plan Local d'urbanisme Intercommunal de Riom Limagne et Volcans couvre les 31 communes de la communauté d'agglomération. Son élaboration a débuté en mars 2019. Après 3 années de travail, le projet de document est soumis à enquête publique afin que les habitants puissent donner leurs avis sur ce projet.

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, ou consultable sur le site internet www.rlv.eu.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie :

- mercredi 1^{er} Juin de 9h à 12h
- jeudi 23 Juin de 16h à 19h
- samedi 09 Juillet de 10h à 12h.

Communication

Depuis 3 semaines, une stagiaire en communication travaille sur le logo de la commune, ainsi que sur la mise en forme du bulletin municipal.

Travaux

Les travaux dans les appartements de l'école maternelle ont débuté.

L'agrandissement de la tisanerie débutera dans le courant de cet été.

La première phase des travaux de l'école débutera le 1^{er} septembre, pour une livraison du chantier aux alentours du mois de Juin 2023.

Tennis

L'inauguration du nouveau pôle Tennis aura lieu le vendredi 24 Juin 2022, à 18h00.

CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le Dimanche 22 Mai 2022.

Commerce

La boucherie a définitivement cessé son activité, pour cause économique.

La séance est levée à 21h10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 30 Juin 2022.